

République de Guinée



Ministère du Plan

**gtz**

Coopération Technique Allemande

**Etude sur le rôle des politiques  
du secteur de l'eau dans la  
Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)  
en Guinée**

**RAPPORT FINAL**

Réalisée par:

El Hadj Mamadou Aliou DIALLO

Tél.: (224) 22 44 44

E-mail: [elmadol@yahoo.fr](mailto:elmadol@yahoo.fr)

Conakry, le 25 janvier 2006

## Sommaire

Liste des abréviations.....	3
Résumé.....	4
Introduction .....	5
1 Revue du rôle du secteur de l'eau dans la SRP .....	7
1.1 Problématique.....	7
1.2 Objectifs.....	9
1.3 Stratégies.....	10
1.4 Cadre institutionnel .....	12
1.5 Aspects transversaux.....	12
1.6 Bilan des réalisations .....	13
1.7 Revues des forces et faiblesses.....	15
1.8 Perspectives .....	17
2 Revue des politiques nationales pertinentes.....	20
2.1 Problématique.....	20
2.2 Objectifs.....	20
2.3 Stratégies.....	20
2.4 Cadre institutionnel .....	21
2.5 Aspects transversaux.....	23
2.6 Bilan des réalisations .....	23
2.7 Revues des forces et faiblesses.....	24
2.8 Perspectives .....	26
3 Revue des politiques sous-régionales pertinentes.....	27
4 Conclusions.....	28
5 Recommandations .....	29

## Liste des tableaux

Tableau 1 Caractéristiques physiques des bassins fluviaux guinéens .....	8
Tableau 2 Quelques résultats de la mise en œuvre de la SRP, secteur eau.....	14
Tableau 3 Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau potable (en %) .....	14

## Liste des annexes

Annexe 1 Termes de référence.....	32
Annexe 2 Fiches d'évaluation .....	35
Annexe 3 Cadre logique indicatif du secteur eau (SRP, phase 2) .....	44
Annexe 4 Liste des documents consultés .....	45

## Liste des abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACGP	Administration et Contrôle des Grands Projets
AGR	Activité Génératrice de Revenus
CFP	Croissance en Faveur des Pauvres
DGES	Direction Générale des Etudes et de la Statistique
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNPIP	Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DD	Direction de la Démographie (à la DNS)
DME	Direction Méthodologique de l'Enquête (à la DNS)
DNB	Direction National du Budget (au MEF)
DNE	Direction Nationale de l'Elevage (au MAE)
DNGR	Direction Nationale de Génie Rural (au MAE)
DNP	Direction Nationale du Plan (au MP)
DNS	Direction Nationale de la Statistique (au MP)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSV	Direction des Services Vétérinaires (à la DNE)
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Agence Allemande de Coopération Technique
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPU-EC	Ministère de l'Education Pré-Universitaire et de l'Education Civique
MHE	Ministère de Hydraulique et de l'Energie
MP	Ministère du Plan
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
MPT	Ministère des Postes et de la Télécommunication
MS	Ministère de la Santé
MTP	Ministère des Travaux Publics
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement Africain
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSRP	Objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PE	Point d'Eau
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PROGRES	Programme de Gestion des Ressources en Eau Souterraine
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SACCO	Service d'Appui aux Coopératives et Coordination des ONG (au MATD)
SEG	Société des Eaux de Guinée
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SP-SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

## Résumé

Le présent rapport est composé, en plus de l'introduction, de cinq chapitres.

Le **premier chapitre** traite du rôle du secteur eau dans la SRP en Guinée: A cet égard, ont été tour à tour abordés:

- La problématique de la gestion des ressources en eau du pays qui fait apparaître l'inadéquation entre le potentiel hydrique du pays par rapport à l'état actuel de sa mise en valeur;
- Les objectifs de la SRP pour éradiquer à terme la pauvreté dans le pays;
- Les stratégies déployées pour réussir la réduction de la pauvreté à l'horizon 2010;
- Le cadre institutionnel existant pour la mise en œuvre de la SRP;
- Les incidences directes et indirectes des aspects transversaux (genre, VIH/SDA, environnement) sur la mise en œuvre de la stratégie;
- Le bilan des réalisations dans le domaine de l'eau;
- La revue des forces et faiblesses constatées dans la mise en œuvre de la SRP dans le secteur eau;
- Les perspectives envisagées pour le développement du secteur eau.

Le **deuxième chapitre** présente les politiques nationales pertinentes liées au secteur eau. Pour ce faire, ont été passées en revue:

- La problématique de la situation juridique relative au secteur eau ainsi qu'à celles concernant les ressources naturelles ayant une incidence directe ou indirecte sur les ressources hydriques;
- Les objectifs visés par ces différentes politiques pour le développement des ressources naturelles;
- Les stratégies déployées pour leur mise en œuvre;
- Les cadres institutionnels des secteurs concernés;
- Les aspects transversaux (genre, VIH/SIDA, environnement) dans leur mise en valeur;
- Le bilan des différentes réalisations en matière de politique sectorielle et régionale;
- La revue des forces et faiblesses au niveau de ces politiques;
- Les perspectives envisagées pour l'adoption de politiques garantissant la réussite de la mise en œuvre de la stratégie.

Le **troisième chapitre** aborde les politiques pertinentes en vigueur dans la sous-région.

Dans le **quatrième chapitre** sont présentées les principales conclusions de l'étude, puis dans le **cinquième chapitre** l'on trouve les principales recommandations issues de l'étude relatives à la préparation et la mise en œuvre de la prochaine phase de la SRP.

En **annexe** sont présentés les termes de référence de l'étude, les fiches d'évaluation, le cadre logique portant sur la conception de la prochaine phase de la SRP ainsi que les principales sources d'information.

## Introduction

En vue d'améliorer leur contribution à la lutte contre la pauvreté, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) ont initié en 1999, en faveur des pays à faible revenu, une nouvelle approche d'aide qui se fonde sur l'allègement de la dette et les prêts concessionnels basés sur des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Pour concrétiser les DSRPs, le FMI a mis en place un mécanisme de prêt révisé, la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), qui remplace la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR). La Guinée, faisant partie des 77 pays élus à la FRPC, a bénéficié durant la période 2001-2003 d'un important allègement intérimaire, suite à l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) des Pays du Groupe des 8 (pays industrialisés).

C'est dans ce contexte stratégique que le Gouvernement de la République de Guinée s'est engagé, dès 2000, dans la préparation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Au terme de deux ans de réflexions et de concertations impliquant l'ensemble des acteurs de la vie nationale, le DSRP intérimaire fut présenté aux Conseils d'Administration de la BM et du FMI en décembre de la même année. La première ébauche du DSRP final a été soumise pour critiques lors de l'atelier national organisé du 11 au 13 juillet 2001, puis des ateliers de validation ont été organisés en octobre et novembre 2001.

Le DSRP final a été adopté par le Gouvernement guinéen en janvier 2002 et approuvé par le FMI et la BM en juillet 2002.

L'objectif général de la SRP est la réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée, à travers l'augmentation des revenus et l'amélioration de l'état de bien-être des populations, notamment des plus pauvres. Parmi les objectifs quantitatifs de la SRP (voir SP-SRP 2004:1), on peut noter:

### A moyen terme (2002-2005)

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB de 5,2% en terme réel entre 2002 et 2005, contre 3,7% entre 1996 et 2000;
- Porter le taux de croissance du PIB/habitant à 1,9% par an en moyenne entre 2002 et 2005.

### A long terme (2006-2010)

- Réduire l'incidence de la pauvreté monétaire, au niveau national, de 40,3% en 1994/95 à 30% en 2010, et dans les zones rurales de 52,5% à 38% durant la même période;
- Porter le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau primaire de 56,7% en 1999/00 à 100% en 2012 et le TBS des filles de 44,3% à 100% durant la même période;
- Réduire le taux de mortalité infantile de 98‰ en 1999 à 70‰ en 2005 et 50‰ en 2010;
- Augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 49% en 1999 à 80% en 2005 et 100% en 2010.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie est bâtie autour des trois axes suivants:

- L'accélération de la croissance économique, avec de larges opportunités de revenus pour les pauvres;
- Le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

## **Contexte de mise en œuvre de la SRP**

Depuis 2000, le contexte de développement de la Guinée a été marqué par plusieurs chocs exogènes (poursuite de conflits armés dans la sous-région, attaques rebelles contre le territoire national, hausse des prix pétroliers, baisse des cours des produits d'exportation et baisse des financements extérieurs) et endogènes (déficit pluviométrique, pénuries d'eau potable et d'électricité causant le ralentissement des activités des PME/PMI etc.).

Par ailleurs, depuis le lancement du processus de formulation et de mise en œuvre de la SRP, la Guinée n'a bénéficié que de deux crédits budgétaires en 2001; le CASIV de la Banque Mondiale (50 millions € US) et le PAS III de la BAD (12,25 millions d'UC, soit environ 16 millions de € US), faisant un total de 66 millions de € US.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que la mise en œuvre de la SRP a été entamée et poursuivie par le Gouvernement, avec la contribution de tous les acteurs de la vie nationale.

## **Evaluation de la SRP, Phase 1**

Le DSRP constitue, à l'évidence, l'unique cadre d'intervention de l'ensemble des acteurs du développement socio-économique. A cet égard, il s'identifie au plan de développement économique et social du pays.

Les résultats de la mise en œuvre du DSRP montrent que des efforts ont été déployés pour stabiliser le cadre macro-économique, renforcer la gestion décentralisée, contrôler les dépenses publiques et développer les services sociaux et les infrastructures de base. Cependant, force est de reconnaître qu'au terme de cette mise en œuvre les variables macro-économiques se sont plutôt détériorées.

En effet, tout comme en 2002 et 2003, le cadre macro-économique a continué à se dégrader en 2004. Les performances en matière d'exécution budgétaire et de mobilisation des ressources ont été faibles. Cette situation n'a pas favorisé une réduction significative de l'incidence de la pauvreté monétaire (création d'emplois, amélioration des revenus, etc.) et un accès substantiel des populations guinéennes aux infrastructures et services sociaux de base conformément aux objectifs du DSRP.

Les résultats de l'EIBEP (2002-2003) montrent que la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 62,6% en 1994 à 49,2% en 2002 dont 19,1% vivant dans une extrême pauvreté. En 2002 l'incidence de la pauvreté était de 23,5% en milieu urbain et de 59,9% en milieu rural contre 17,5% et 82,1% respectivement en 1994. D'où une baisse sensible de la pauvreté au cours de la période 1994-2002. Cette évolution positive dénote une réduction des inégalités entre les zones rurales et urbaines, même si la pauvreté demeure encore un phénomène essentiellement rural. (Source: Camara 2005)

Par ailleurs, les estimations les plus récentes des indices de pauvreté montrent que l'incidence de la pauvreté pourrait passer de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005. Les facteurs expliquant cette évolution sont, entre autres:

- Le faible articulation entre le budget public et le DSRP,
- Le faible mobilisation des ressources internes,
- La mauvaise gestion des dépenses publiques,
- Le ralentissement de la croissance,
- Un déficit budgétaire de plus en plus important,
- Une nette aggravation de l'inflation,
- Un accroissement de la dette publique intérieure,
- Une forte accumulation des arriérés et

- L'ampleur de la corruption.

Par conséquent, il est primordial de cerner ces problèmes récurrents et interdépendants qui ont conduit à la suspension en 2002 du programme de la FRPC. Cette suspension a privé le pays des aides extérieures attendues et l'a éloigné du point d'achèvement de la FRPC qui aurait dû lui permettre de bénéficier de l'initiative PPTTE pour un montant estimé à 185,5 millions de dollars US. Or, sans ces ressources et un appui technique et financier conséquent de nos partenaires, il serait illusoire d'atteindre les objectifs du DSRP ainsi que ceux du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

C'est pourquoi, il est urgent de mettre en œuvre une politique et des mesures appropriées de relance de la croissance orientée vers les objectifs de réduction de la pauvreté.

En conclusion, il ne serait pas exagéré de dire que seule une mise en œuvre rigoureuse de toutes les dispositions ci-dessus mentionnées peut permettre à la Guinée d'atteindre rapidement ses objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté (voir SP-SRP 2005: 56-58).

### **Objectifs de l'étude**

Pour ce qui concerne le secteur de l'eau, objet de la présente étude, financée dans le cadre du projet allemand ASRP, il y a lieu d'entamer une réflexion approfondie sur le rôle réel et potentiel de la politique de l'eau dans la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, seront examinés tour à tour, les points ci-après:

- Les principaux problèmes du secteur de l'eau en Guinée et leurs rapports à l'incidence et à la profondeur de la pauvreté;
- Les principales forces et faiblesses de la conception et du processus de la SRP et d'autres politiques nationales relatives aux problèmes du secteur de l'eau;
- Les leçons significatives pour la définition d'une politique de l'eau bien ciblée vers les besoins des couches les plus défavorisées;
- Une liste indicative de mesures prioritaires d'appui au secteur de l'eau à inclure dans le DSRP 2.

## **1 Revue du rôle du secteur de l'eau dans la SRP**

### **1.1 Problématique**

La Guinée a un potentiel hydrologique riche et diversifié qui, bien géré, peut largement servir de support pour son développement et ses échanges à long terme avec les autres nations. Selon le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE), 82% des 245 850 km<sup>2</sup> qui forment le territoire guinéen, sont drainés par 1161 cours d'eau dont l'ensemble constitue 23 bassins fluviaux avec 14 bassins internationaux. (Source: Barry 2005)

Les bassins fluviaux de la Guinée sont présentés au Tableau 1 ci-après.

La gestion de ce patrimoine constitue une préoccupation majeure sur laquelle convergent le plus souvent les efforts de l'Etat et de ses partenaires au développement.

En effet, depuis les années 1970, plusieurs programmes et projets ont été élaborés et exécutés en matière de gestion des ressources en eau. Malheureusement, toutes les actions n'ont produit que peu ou pas d'impacts positifs capables de minimiser les pressions induites sur les ressources en eau ou les affectant rendant ainsi l'accès à l'eau potable un luxe, notamment en milieu rural ou péri-urbain.

**Tableau 1** Caractéristiques physiques des bassins fluviaux guinéens

N°	Bassin Fluvial	Superficie en Guinée (km <sup>2</sup> )	Longueur en Guinée (km)	Etats riverains
1	Cogon	8502	379	
2	Tinguilinta	5031	160	
3	Kapatchez	2906	105	
4	Fatala	6092	205	
5	Konkouré	18692	339	
6	Soumba	392	39	
7	Killy	300	31	
8	Forécariah	2226	103	
9	Méllakhouré	1049	50	
10	Kolenté	5178	210	Gui, SL
11	Koliba	18122	407	Gui, GB
12	Gambie	12038	211	Gui, Se, G
13	Bafing/Sénégal	18672	450	Gui, Ma, Se, Mau,
14	Kaba	5427	91	Gui, SI
15	Niger	97168	661	Gui, Ma, BF, Ni, CI, Be, Nig, Th, Ca
16	Sassandra	10839	0	Gui, CI
17	Cavally	2116	75	Gui, CI
18	Mani	2506	157	Gui, Li
19	Diani	9333	246	Gui, Li
20	Loffa	1684	64	Gui, Li
21	Makona	8384	262	Gui, SL
22	Kayanga-Géba	20	5	Gui, GB, Se
23	Mano	10	3	Gui, SL, Li
	<b>TOTAL</b>	<b>236687</b>	<b>4253</b>	

**Légende:** Gui: Guinée Conakry; Se: Sénégal; Ma: Mali; Mau: Mauritanie; SL: Sierra Léone; Be: Bénin; GB: Guinée Bissau; Li: Libéria; CI: Côte d'Ivoire; Ni: Niger; Nig: Nigeria; BF: Burkina Faso; G: Gambie; Th: Tchad; Ca: Cameroun.

**Source:** *Annuaire Hydrologiques de la Direction Nationale de l'Hydraulique*

Ainsi, selon l'Enquête Démographie Santé (EDS Guinée 1999), le taux de couverture nationale en eau potable est de 52% (à savoir 76% en milieu urbain et 42% en milieu rural) et selon l'Enquête à Indicateurs Multiples, 70,8% des ménages s'approvisionnent en eau à partir des sources traditionnelles non potables (marigot, rivière, fleuve). Les cours d'eau constituent ainsi dans chacune des régions naturelles la principale source d'eau potable et ils sont utilisés par 75% des ménages de la Haute Guinée, 78% des ménages de la Basse Guinée et plus de 80% des ménages de la Guinée Forestière et de la Moyenne Guinée.

Si en milieu urbain, la qualité de l'eau est jugée bonne par endroit, les populations n'en profitent pas assez en raison du coût relativement élevé des abonnements, de la tarification de la consommation (880 FG le m<sup>3</sup>), et des insuffisances des réseaux de distribution. En milieu rural cette situation est la conséquence du manque d'infrastructures de base et de valorisation suffisante du parc existant (temps d'arrêt des pompes prolongé pour réparation, vieillissement des pompes de première génération, difficultés financières des exploitants à les remplacer, eau impropre à la consommation en raison d'une teneur élevée en fer (14%) ou en nitrates (67% en Guinée Forestière).

L'accès à l'eau potable est également réduit en raison de l'éloignement des points d'eau des lieux de vie: 24,4% des ménages font plus de 500 mètres pour s'approvisionner. (Source: Barry 2005).



En matière d'hygiène et d'assainissement, la situation est loin d'être satisfaisante. Les comportements hygiéniques à risque des populations, la déficience des moyens d'évacuation des excréta, l'absence de schéma directeur d'assainissement, la mauvaise gestion des déchets solides et liquides (eaux usées et pluviales) favorisent la forte prévalence des maladies d'origine hydrique.

D'autres problèmes entravent la gestion des ressources en eau en Guinée notamment:

- L'insuffisance des capacités techniques et financières des responsables administratifs centraux et locaux;
- Les insuffisances de nombreuses structures d'appui en matière d'approches participatives et de choix des technologies appropriées.

L'approche de la gestion des ressources en eau sous l'angle exclusif ou privilégié de fourniture d'eau de consommation, sans intégration des autres domaines comme la gestion des eaux usées, des déchets solides, est un autre handicap. Cette option, associée aux insuffisances des politiques de développement sectoriel se traduit par les phénomènes ci-après:

- Modification du régime hydrologique,
- Tassement des têtes de sources,
- Augmentation de la turbidité des cours d'eau,
- Envasement/ensablement des lits des cours d'eau,
- Diminution des réserves en eaux souterraines,
- Dégradation de la qualité physico-chimique et biologique des eaux de surface.

### **Analyse des problèmes**

Comme pour la dégradation des terres, à laquelle par ailleurs elle est intimement liée, la dégradation des ressources en eau résulte de causes multiples. Quant aux causes immédiates, il s'agit, en dehors des changements climatiques, de l'érosion et des pollutions, des causes d'ordre socio-économique, notamment la pression foncière, les déficits du développement de l'agriculture irriguée ainsi que la faible maîtrise de l'urbanisation et de l'industrialisation. Au niveau des causes profondes, il s'agit des causes d'ordre institutionnel et politique, notamment l'inadéquation des structures et des mécanismes de gestion de l'eau et l'absence d'une vision et d'une approche de gestion intégrée des eaux partagées. Comme pour la dégradation des terres, la dégradation des eaux est lourde de conséquences, notamment le risque de pénurie, les conflits d'utilisations et la détérioration des conditions sanitaires des populations.

En résumé, on constate que même la Guinée, qui dispose de ressources importantes en eau, pourra connaître des pénuries en eau dans certaines zones. Vu la complexité des causes et les insuffisances des réponses jusqu'à ce jour, ces pénuries peuvent s'aggraver de manière importante dans les années à venir.

### **1.2 Objectifs**

Dans le domaine de l'eau potable, l'objectif général de la politique nationale est de permettre à tous d'accéder régulièrement à l'eau potable. Les objectifs spécifiques de cette politique sont de:

- Elever le taux d'accès à l'eau potable de la population de 49% en 1999, à 80% en 2005 et à 100% en 2010;
- Augmenter le parc de branchements de 59.732 abonnés en 2000, à 152.279 abonnés en 2010;
- Elever, pour la ville de Conakry, la dotation journalière de 47 à 63 litres entre 2000 et 2010;

- Réaliser une baisse du niveau de déficit tant technique que financier au niveau de l'exploitation;
- Porter le taux d'accès à l'eau de la population rurale à 55%, avec une ration de 10 litres par jour et par habitant;
- Porter le nombre de points d'eau (forages, puits ou sources aménagés) en milieu rural de 15.000 en 2005 à 20.000 à l'horizon 2010, contre 9.400 en mars 2000.

Pour les années futures, la politique consistera en la poursuite du développement des infrastructures, en la déconcentration des activités du SNAPE au niveau de ses bases régionales et la mise en place des dispositifs antivols pour protéger le matériel d'exhaure (pompes, panneaux solaires, onduleurs) et, enfin, en une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion des infrastructures. Tout ceci dans le but de renforcer les services de proximité et d'améliorer le taux de fonctionnement des pompes. Ainsi, conformément aux grandes orientations du DSRP, la réalisation des infrastructures procédera t'elle d'une démarche qui assurera l'équité entre les différentes régions.

### **1.3 Stratégies**

La Conférence Mondiale sur l'Eau Potable et l'Assainissement tenue à New Delhi en Inde en 1990 a dégagé pour chaque pays la nécessité de se doter d'une stratégie dans le Secteur de l'eau. La mise en œuvre de cette stratégie peut être articulée autour des sous-secteurs suivants:

- Gestion et administration des ressources en eau;
- Hydraulique urbaine;
- Hydraulique rurale; et
- Assainissement (urbain et rural).

Dans cet esprit, le gouvernement guinéen a élaboré en 1999 un programme d'investissement décennal concernant l'eau, réparti en trois phases. Ce programme se présente ainsi qu'il suit (source: SP-SRP 2002: 58):

#### **Première phase: 2001 - 2003**

- Réalisation des travaux du 3<sup>ème</sup> Projet Eau;
- Extension du réseau tertiaire de 482 kilomètres et réalisation de 29.000 nouveaux branchements;
- Accroissement du taux de couverture de la population urbaine pour Conakry de 72% à 82% et pour les centres de l'intérieur de 41% à 46%;
- Accroissement de la dotation journalière par personne de 47 à 52 litres pour la ville de Conakry;
- Réalisation des réseaux d'adduction d'eau pour les villes de Télimélé, Gaoual, Lélouma et Yomou,
- Renforcement des installations des centres en exploitation.

#### **Deuxième phase: 2004 - 2007**

Cette phase est essentielle pour la réussite du programme. Elle commence par la réalisation du 4<sup>ème</sup> Projet Eau. Les autres actions consistent en:

- Extension du réseau tertiaire de 612 kilomètres et réalisation de 38.000 nouveaux branchements;
- Accroissement du taux de couverture de la population urbaine pour Conakry de 82% à 89% et pour les centres de l'intérieur de 46% à 55%;
- Accroissement de la dotation journalière par personne de 52 à 59 litres pour la ville de Conakry;

- Réalisation de réseaux d'adduction d'eau pour les villes de Koubia, Tougué, Beyla et Lola;
- Renforcement des installations des centres en exploitation.

### **Troisième phase: 2008 - 2010**

- Extension du réseau tertiaire de 287 kilomètres et réalisation de 26.000 nouveaux branchements;
- Accroissement du taux de couverture de la population urbaine pour Conakry de 89% à 95% et pour les centres de l'intérieur de 55% à 60% ;
- Accroissement de la dotation journalière par personne de 59 litres à 63 litres pour la ville de Conakry;
- Renforcement des installations des centres en exploitation.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage pour améliorer le cadre de participation du secteur privé dans le développement et l'exploitation du secteur de l'eau.

A cet effet, les réflexions entamées en vue d'une revue du cadre réglementaire des infrastructures seront poursuivies et mises à profit pour l'incitation à l'investissement privé dans le domaine de la production, du traitement, du transport et de distribution de l'eau. Tout ceci devant concourir à l'offre des services de qualité et à des coûts compétitifs.

Ainsi, en plus des efforts relatifs au développement des infrastructures de base dans les milieux urbains, la politique du secteur de l'eau doit faire face à deux préoccupations: l'accessibilité de l'eau, notamment les couches les plus pauvres, et le développement de l'hydraulique villageoise. En plus du tarif social déjà en vigueur, à moyen et long terme, le développement du secteur devra s'appuyer sur une stratégie permettant une réduction progressive des coûts de production, un allègement des tarifs à la facturation, et enfin une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion des infrastructures notamment en milieu rural.

### **Hydraulique villageoise**

En Guinée, les rôles des principaux acteurs chargés actuellement de la mise en œuvre des programmes d'hydraulique villageoise sont présentés ci-après:

- Maître de l'ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE);
- Maître de l'ouvrage Délégué est le Service National des Points d'Eau (SNAPE);
- Maître d'œuvre est l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP);
- Maître d'œuvre Délégué est l'Ingénieur-conseil qui sera recruté sur la base d'un appel d'offre.

Les grands axes de la stratégie du SNAPE, consignés dans le document de politique nationale intitulé « Lettre de Développement de Politique Agricole (LPDA) », précise la politique de son intervention et trace l'évolution du secteur de l'hydraulique villageoise.

L'objectif fondamental du SNAPE est d'abord d'ordre social:

- Assurer à toute la population rurale des ressources en eau en quantité et en qualité suffisantes;
- Réduire la pénibilité des corvées d'eau;
- Combattre les maladies d'origine hydrique.

Il est ensuite d'ordre économique et politique:

- Améliorer les conditions de vie des populations;

- Organiser les communautés rurales;
- Revaloriser les agents économiques ruraux (artisans et commerçants);
- Promouvoir le secteur privé local.

### **Assainissement**

Quant au sous secteur assainissement, la stratégie envisagée est axée sur:

- La fourniture des services et équipements d'assainissement et l'identification des zones d'intervention se feront selon des critères tels que le faible revenu des ménages, la précarité de l'habitat, l'insuffisance et/ou la vétusté;
- La participation des bénéficiaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités par des contributions, en nature, financière ou en prestation;
- L'utilisation de la technologie appropriée à faible coût dans la réalisation des infrastructures pour une approbation des acquis.

Les actions seront concentrées dans une première phase à Conakry, en raison de la forte concentration des populations vivant dans les quartiers défavorisés, du faible niveau de revenus des bénéficiaires et du niveau élevé des besoins des services d'assainissement dans ces zones.

#### **1.4 Cadre institutionnel**

Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP-SRP) est chargé de la *coordination* de la mise en œuvre de la SRP et du *suivi* du processus SRP ainsi que de l'évolution de la situation économique et sociale du pays, surtout au niveau des couches les plus défavorisées.

Le SP-SRP s'appuie sur quatre Groupes Thématiques (GT), dont deux sont directement concernés par le secteur eau :

- Groupe 1: Macroéconomie et Secteurs porteurs de croissance, Commission Infrastructures Economiques - le MHE et SNAPE ont leurs représentants dans cette Commission;
- Groupe 4: Suivi et Evaluation, Commission Macro-économie et Secteurs Porteurs de Croissance – un représentant du MHE compte parmi les membres de cette Commission.

Le SP-SRP a contribué à la mise en œuvre, au suivi et à la coordination des interventions dans le domaine de l'eau surtout au niveau des concertations fréquentes des populations cible avec l'appui des partenaires au développement.

Dans le DSRP du mois de janvier 2002, le secteur eau figure aussi bien dans le chapitre consacré à l'Axe 1 (le secteur en tant que levier de croissance), que dans celui portant sur les secteurs sociaux de base (eau potable), l'Axe 2. Pour l'avenir, il serait mieux de traiter ce secteur (y compris l'hydraulique villageoise et l'assainissement) de manière intégrale dans un seul chapitre, à savoir dans celui concernant les infrastructures économiques de base. Ceci peut faciliter aussi bien la coordination que le suivi des efforts à entamer dans ce domaine.

#### **1.5 Aspects transversaux**

##### **Genre**

Pour de nombreuses raisons, les femmes voient leurs "capacités" restreintes, et elles sont à la fois plus pauvres et plus "vulnérables".

En plus de la situation défavorisée des femmes en matière d'éducation et de santé, ces dernières souffrent aussi d'un désavantage en termes de temps de travail, en raison du

cumul des activités familiales et professionnelles plus pénibles par le manque d'outillage, le faible niveau de transformation des produits alimentaires et l'éloignement des points d'eau.

Les aspects genre de la politique du secteur eau ne figurent pas explicitement dans le DSRP.

Bien qu'il y ait eu des efforts faits à l'endroit des femmes en terme de renforcement des capacités, d'appui technique, logistique et financier, beaucoup reste encore à faire pour cette frange majoritaire et vulnérable de la population.

### **VIH / SIDA**

L'aspect transversal du VIH / SIDA n'est pas encore explicitement pris en compte par les politiques nationales du secteur eau.

### **Environnement**

Les relations entre la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement sont évidentes. On pourrait citer, entre autres, les dispositions suivantes:

- Protection et préservation de l'environnement par le respect des lois et règlements en vigueur;
- Intégration des actions de protection de l'environnement dans la réalisation des programmes et projets;
- Vulgarisation des foyers améliorés au niveau des ménages urbains et ruraux afin de diminuer la destruction du couvert végétal;
- Mise en œuvre de programmes et projets de substitution afin de diminuer la pression sur les ressources naturelles en général et celles hydriques en particulier.

A ceci s'ajoutent les exigences de la réhabilitation des zones dégradées, et de l'apparition de maladies d'origine hydrique avec l'existence de retenues d'eau suite à la construction des barrages.

En résumé, on peut constater que, malgré la multitude d'efforts déjà entrepris, la théorie et la pratique du respect des thèmes transversaux susmentionnés paraissent être toujours en déphasage.

### **1.6 Bilan des réalisations**

L'eau en tant que source de vie, a toujours constitué pour le Gouvernement de Guinée une préoccupation prioritaire dans sa politique de développement social et économique, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural.

A cet égard, la Guinée, avec les concours des différents partenaires au développement, a élaboré et exécuté plusieurs projets de planification des eaux ainsi que d'alimentation en eau potable et assainissement.

Ces projets ont permis de réaliser diverses activités de maîtrise et mobilisation des ressources en eau ainsi que de couvrir une partie des besoins urgents des populations desservies.

La synthèse des résultats de la mise en œuvre de la SRP dans le secteur eau est présentée au tableau 2 ci-après:

**Tableau 2** Quelques résultats de la mise en œuvre de la SRP, secteur eau

Objectifs/ Indicateurs	Situation de réfé- rence (1999)	Objectifs fixés dans le SRP					Résultats enregistrés				
		2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
Population ayant accès à l'eau potable (%)	49	nd	nd	nd	nd	80	nd	64,3	nd	nd	nd
Population ayant accès à l'eau potable, milieu rural (%)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	53	nd	nd	nd
Points d'eau	nd	800	800	800	nd	nd	733	749	658	291	nd
Blocs sanitaires	nd	300	600	600	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Lavoirs puisards	nd	830	1170	1000	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Source: SP-SRP 2004:22 et Camara 2005 ; nd = chiffre non disponible

On note, avant tout, la faible disponibilité d'indicateurs chiffrés pour le suivi des activités du secteur.

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Projet Eau (2001-2003), en plus des ouvrages d'assainissement collectif et semi collectif, ont été lancés: 13 lots de 2.535 ouvrages d'assainissement (latrines, douches et puisards), touchant 520 ménages de Conakry, et 2 lots de 33 latrines publiques dans les marchés, écoles, gares routières et places publiques. Les travaux sont réalisés à hauteur de 70%.

A cela il faut ajouter la réalisation par le SNAPE, de 160 latrines collectives et de plus de 1.000 latrines familiales dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah et Fria. Plusieurs autres projets et programmes en cours participent également au développement des infrastructures d'assainissement dont les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures réalisées sont à la charge de la population bénéficiaire.

Dans le cadre de l'AEP en zone urbaine, il est à noter l'achèvement du projet d'hydraulique urbaine de 7 villes, la réalisation et la mise en exploitation des installations d'AEP à Boffa, Télimélé ainsi que la réalisation de 10.000 nouveaux branchements y compris le renforcement des capacités de stockage et de distribution de l'eau potable à Conakry.

**Tableau 3** Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau potable (en %)

		1999			2002		
		Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
Source d'approvisionnement	Robinet	63,7	4,2	21,2	73,1	0,9	21,7
	Puits/source	21,1	29,5	27,1	19,2	28,9	26,1
	Forages	12,0	34,7	28,2	5,2	46,8	34,8
	Autres	3,5	32,0	23,9	2,5	23,4	17,4

Source: SP-SRP 2004: 8.

Somme toute, le constat ci-après pourrait être fait concernant le secteur eau:

### **L'accès à l'eau potable s'est amélioré**

En effet, six personnes sur dix ont accès à l'eau potable en Guinée, dont plus de huit centres urbains sur dix et la moitié des ruraux. Cette réalité permet d'assurer que l'objectif de garantir de l'eau potable à 90% de la population à l'horizon 2010 est en bonne voie. L'eau du robinet est utilisée par une personne sur cinq alors que 45,1% des ménages ruraux utilisent les forages comme source d'approvisionnement en eau, contre 6,5% pour les puits protégés et sources aménagées. Par contre, dans les centres urbains, 71,4% des ménages utilisent le robinet (à Conakry 85%) et 4,7% les forages.

Pour arriver à ce niveau, le Gouvernement a élaboré un programme décennal d'investissement réparti en trois phases, comme présenté ci-dessus. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les actions ci-après ont été menées, entre autres, au cours de la période 2001-2004 (source: Camara 2005:16-17):

- Achèvement du projet d'hydraulique urbaine de 7 villes;
- Réalisation des travaux d'adduction d'eau dans d'autres centres urbains (Boffa et Télimélé), ce qui fait 26 sur 33 villes dotées d'un réseau d'adduction d'eau;
- Réalisation de 10.000 nouveaux branchements subventionnés par la Société des Eaux de Guinée (SEG) à un coût symbolique de 19.400 GNF;
- Construction de réseaux secondaires et tertiaires;
- Renforcement des capacités des installations de production à Siguiri, et;
- Réalisation de 2431 points d'eau (voir Tableau 2), principalement des forages. Cela porte à 11.904 points d'eau réalisés dans le pays à ce jour, contre 9.400 en début 2000.

### **La situation sanitaire demeure préoccupante**

Elle est plutôt mauvaise et constitue un problème potentiel de santé publique pour les populations. En effet, seulement un quart de la population utilise des latrines améliorées et 2,2% des toilettes modernes, surtout à Conakry. Près de trois quarts de la population vit par conséquent dans des conditions sanitaires loin d'être satisfaisantes.

## **1.7 *Revue des forces et faiblesses***

### **Les forces**

#### **Au plan législatif**

- La promulgation du Code de l'eau;
- La rédaction des textes d'application du Code de l'eau et leur soumission à l'examen du Gouvernement pour adoption et promulgation;
- La promulgation et la rédaction des textes d'application des Codes des secteurs ayant un impact sur l'eau;
- L'élaboration d'un projet de formulation de politique nationale de Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE) et la soumission aux partenaires de développement pour son financement;
- Mise en place d'instruments réglementaires de gestion des ressources naturelles et de l'environnement par les collectivités et les populations locales;
- La formulation d'un document de GIRE du Niger Supérieur (GIRENS).

#### **Au plan institutionnel**

- La mise en place d'un Comité de bassin et d'un Sous Comité de source du Niger Supérieur.
- Le démarrage d'un projet d'inversion de la tendance à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger pour les neuf Etats de l'ABN;

- La proposition d'une série de fiches de projets dans le cadre de la protection et la conservation des ressources en eau;
- Existence de cadre de gestion participative au niveau terroir (Comité de Gestion);
- Multiplicité des opérations statistiques ayant permis de faire un bilan de la pertinence des programmes de lutte contre la pauvreté mis en œuvre les dix dernières années;
- Existence de structures chargées de la mise en œuvre de la SRP.

### **Au plan social**

- Implication d'ONG qualifiées dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de développement local, ceci sous la responsabilité directe des populations concernées;
- Implication plus prononcée des femmes dans les programmes et projets liés à l'eau;
- Développement d'importants programmes de formation de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles;
- Emergence d'opérateurs de type nouveau qualifiés en matière de gestion durable des ressources naturelles;
- Implication des cadres nationaux concernés dans la formulation et la mise en œuvre de la SRP.

### **Au plan économique**

- Contribution de la population et de l'Etat guinéen dans la réalisation des projets et programmes de développement;
- Soutien d'opérateurs natifs résidents en Guinée ou à l'extérieur dans le cadre du développement des villages y compris la desserte en eau potable;
- Amélioration des revenus des populations concernées par l'intensification des systèmes de production, la diversification des cultures et une meilleure valorisation des produits de la biodiversité;
- La proposition d'une série de fiches de projets dans le cadre de la protection et la conservation des ressources en eau.

### **Les faiblesses**

#### **Au plan législatif**

- Inexistence de tous les textes d'application des codes en vigueur rendant souvent ceux-ci non opérationnels;
- Non-définition des liens entre la SRP et les divers instruments de sa mise en œuvre;
- Inexistence de normes quantitatives et qualitatives régissant l'évacuation des ordures ménagères et le rejet d'effluents industriels;
- Inexistence de Partenariat National de l'Eau (mais mise en place en cours);
- Inexistence de Politique Nationale de GIRE;
- Difficultés d'application des lois et règlements promulguées à cause de la non ratification de plusieurs textes d'application des codes en vigueur;
- Une gestion sectorielle et peu décentralisée des ressources en eau due à l'absence d'une politique et de stratégies cohérentes clairement définies en la matière.

#### **Au plan institutionnel**

- L'absence de cadre de concertation et coordination entre les sous-secteurs et entre les acteurs;
- L'insuffisance de coordination des projets bi- et multilatéraux évoluant dans le même cadre;
- L'absence de coordination des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la SRP;



- L'inexistence de consensus au niveau des divers ministères impliqués dans le secteur de l'assainissement;
- L'inefficacité dans la coordination technique des enquêtes sur l'évaluation de la pauvreté entre toutes les structures impliquées (niveau national, régional, préfectoral et local);
- La multiplicité d'organismes et de services impliqués dans la gestion des ressources en eau sans concertation, ni harmonisation des activités;
- Un cadre institutionnel, juridique et réglementaire inapproprié;
- Une maîtrise insuffisante des instruments juridiques et réglementaires en vigueur.

### **Au plan socio-économique**

- L'insuffisante participation des populations bénéficiaires aux actions de mise en valeur et de gestion des ressources en eau;
- L'insuffisance d'entretien des infrastructures et équipements;
- La faiblesse des ressources humaines impliquées dans une gestion moderne des ressources en eau;
- La non-implication de la population à la GIRE;
- Le déséquilibre écologique provoqué par l'accroissement considérable de la population dû à l'arrivée massive des réfugiés;
- L'absence de formation spécialisée due à l'inexistence d'écoles professionnelles de ressources en eau et environnement;
- Le retard dans la production et la publication des enquêtes sur l'évaluation de la pauvreté;
- Une couverture insuffisante en eau potable et assainissement, notamment en milieu rurale favorisant pas le développement socio-économique;
- Un réseau de mesures et de suivi (équipements hydro-météo-piézométriques) vétuste et insuffisant, donc incapable de jouer son rôle primordial dans le suivi des ressources, des usages et de la qualité des eaux;
- La dégradation de l'environnement, la pollution des eaux de surface et souterraines et la persistance des maladies d'origine hydrique;
- Répartition, temporelle et spatiale irrégulière des ressources en eau;
- Pollution des eaux due à l'exploitation industrielle, notamment l'exploitation minière en Haute Guinée (bassin du Niger);
- Faible capacité de mobilisation interne des ressources financières;
- Insuffisance de l'aide aux populations victimes de catastrophes d'origine hydrique;
- Paupérisation progressive des populations notamment celles rurales;
- Orientation des subventions allouées à la consommation d'eau vers les plus riches du fait de la tarification actuelle;
- Faiblesse de l'appui du secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment en zone rurale.

### **1.8 Perspectives**

Les perspectives envisagées à court terme par la SEG sont présentées ci-après.

#### **Pour Conakry**

La capacité de production d'eau existante de 100.000 m<sup>3</sup> par jour étant prévue pour la population de Conakry en l'an 2000, il était attendu qu'à partir de 2001, cette population enregistre un déficit d'eau.

Le système de distribution d'eau à Conakry étant gravitaire, l'effet du déficit a été fondamentalement enregistré dans les parties hautes, notamment à Koloma, Bambeto, Dar-Es-Salam, Hamdallaye, Kaporo-rails, Simbaya, Soumabossia et Kissosso plateau.

Par ailleurs, une partie de la ville est alimentée par les forages de Kakimbo, de Bassia et du Stade qui nécessitent de l'énergie pour leur fonctionnement.

Pour remédier à cette situation, la SEG a envisagé deux solutions complémentaires d'intervention à savoir:

#### 1<sup>ère</sup>: Solution: « Programme d'urgence »

Financée par le Gouvernement Guinéen et la Banque Mondiale en 2004, ce programme a été identifié par la SEG en 2002. Il a été mis en œuvre entre mai 2004 et mai 2005. Il consiste en:

- La restitution des capacités nominales de production des ouvrages des sites de forages de Kakimbo, Stade, Bassia et Yimbaya ainsi que ceux des deux stations de traitement d'eau de Yessouloun et des captages de Kakoulima;
- La fourniture et l'installation de nouveaux groupes électrogènes pour tous les sites de pompage d'eau de Conakry;
- La réalisation des nouveaux forages au niveau du site de Bassia ainsi que la réhabilitation du forage de Yimbaya.

Les premiers résultats de ces interventions ont permis d'améliorer substantiellement la desserte en eau dans les quartiers de Yimbaya, Hamdallaye, Taouyah, Ratoma et Kipé.

#### 2<sup>ème</sup> Solution: Achèvement des composantes du 3<sup>ème</sup> Projet Eau

Cette deuxième solution consiste en:

- La réalisation des travaux complémentaires de doublement de la conduite de transport d'eau brute sur 8 km entre le barrage des Grandes Chutes et le site des stations de traitement de Yessouloun, ce qui permettra de porter la capacité de transport d'eau brute à Yessouloun de 90.000 m<sup>3</sup> à 130.000 m<sup>3</sup> / jour.
- La construction d'une troisième station de traitement d'eau à Yessouloun, d'une capacité de 40.000 m<sup>3</sup> / jour.
- La réalisation des travaux complémentaires de doublement de la conduite de transport d'eau traitée sur 3,5 km entre ENTA et la T4 et qui, à terme vers juin 2007, permettra l'alimentation correcte des zones hautes de la ville de Conakry.

Au terme de la réalisation de ces travaux, il est attendu une couverture des besoins en eau de la ville de Conakry au plus tôt jusqu'à l'an 2010.

Par ailleurs, pour une solution à long terme du problème d'eau à Conakry, la SEG envisage:

- L'actualisation en 2006 du plan Directeur de l'AEP qui date de 1996 et qui a visé l'horizon 2010;
- La recherche et l'équipement entre 2007 et 2008 d'une nouvelle source d'eau en vue du renforcement de la capacité de production existante afin d'éviter à la capitale une autre pénurie d'eau;
- L'extension du réseau de distribution d'eau entre la T10 (Tombolia) et la T13 située au pied du Mont Kakoulima.

#### **Pour les centres de l'intérieur**

Pour rendre fiable la production et la distribution d'eau dans les centres équipés d'une part et assurer une plus grande couverture des populations urbaines d'autre part, la SEG a programmé dans les cinq années à venir les interventions suivantes:

- La réhabilitation et le renforcement des ouvrages et installations de production de tous les centres équipés entre 1980 et 1995;
- L'extension des réseaux de distribution y compris la réalisation d'un important programme de branchements sociaux dans tous les centres;
- La réhabilitation et le renforcement des ouvrages de stockage d'eau des centres de Kankan, N'Zérékoré, Dabola, Mamou, Labé etc, se trouvant actuellement dans un état vétuste et / ou à capacité limitée;
- L'équipement en systèmes complets de production et de distribution d'eau des huit (8) villes restantes à savoir: Fria, Tougué, Koumba, Lélouma, Gaoual, Lola, Yomou et Beyla.

Toutes ces interventions identifiées par la SEG pour Conakry et les centres de l'intérieur ne peuvent être possibles, sans le concours financier des bailleurs de fonds sous forme de subvention ou de prêt.

L'idéal pour le secteur eau étant le financement du développement à travers les subventions; ce qui permettrait à la longue d'envisager la réduction du tarif actuel sans affecter pour autant le fonctionnement du Secteur.

En matière d'**hydraulique villageoise**, les principes de base sont les 5 piliers: programmation, bonne exécution, bon contrôle, bonne maintenance et bon suivi. Pour revigorer ce sous-secteur, les dispositions ci-après sont envisagées.

- Approche participative et rôle des femmes: Les nouveaux projets doivent prendre en compte le rôle fondamental des femmes dans le processus de l'alimentation en eau potable des femmes. Cinquante pour cent (50%) au moins des nouveaux CPE seront composés uniquement de femmes.
- Développement de l'aspect qualitatif: Un dispositif pour le « développement de l'aspect qualitatif » est en train de se mettre en place. Il s'agit d'un ensemble de paramètres qui visent tantôt à rapprocher le plus près possible les points d'eaux de leurs usagers, tantôt à amener ces derniers à prendre conscience de la nécessaire prise en compte des aspects liés à l'hygiène et à l'assainissement du milieu.
- Programmation en fonction d'une demande solvable: La durabilité des équipements repose sur la prise en charge par les usagers des charges récurrentes correspondant à l'entretien et au renouvellement des moyens d'exhaure. Cela exige que les équipements répondent à une demande solvable.
- Pérennisation de la présence des opérateurs économiques: Grâce à la capacité à répondre aux sollicitations techniques des bénéficiaires, le SNAPE entend créer avec les opérateurs économiques un véritable « partenariat de l'exhaure ».
- Mobilisation de l'épargne et utilisation des structures de crédit : Au préalable, les projets doivent s'assurer des capacités villageoises à prendre en charge financièrement la maintenance des installations avant de leur donner des crédits suffisants pour procéder au renouvellement si nécessaire (partiel ou total) des moyens d'exhaure.
- Diversification des points d'eau (PE):<sup>1</sup> Un développement des différents PE est constant à l'exception des aménagements de sources et de citernes pluviales en diminution.

---

<sup>1</sup> Un point d'eau (PE) est un ouvrage produisant un volume d'eau potable compris entre 3 et 5 m<sup>3</sup> par jour et permettant d'alimenter 100 à 400 personnes. Par point d'eau on entend les forages équipés de pompes nouvelles, les aménagements de sources, les citernes de stockage des eaux pluviales, les bornes fontaines reliées à des réseaux de distribution, les aménagements de puits traditionnels.

- Développement des minis réseaux: Pour la période 1995-2005, le SNAPE a programmé 300 dessertes de centres secondaires par mini réseau. Ces centres sont des agglomérations de 1000 à 5000 habitants qui sont des lieux d'échanges entre la campagne et la ville, entre le monde traditionnel et le monde moderne.
- Suivi moderne des points d'eau: Le suivi des points d'eau compte parmi les 5 piliers du sous-secteur. A cet égard, le SNAPE envisage d'organiser un suivi rationalisé et moderne basé sur la détermination d'indicateurs de performance pour l'ensemble des réalisations.

## **2 Revue des politiques nationales pertinentes**

### **2.1 Problématique**

Face à la situation qui prévaut dans le secteur de l'eau, on assiste encore, dans la pratique, à une gestion fragmentée des ressources en eau par sous-secteur utilisateur. Dans ce type de gestion sectorielle, chaque secteur utilisateur de l'eau mobilise les quantités qui lui sont nécessaires pour satisfaire ses besoins, sans se préoccuper des autres secteurs ni de la survie à long terme des écosystèmes.

Le secteur reste donc peu performant, or, les modes de gestion durables des ressources en eau adoptés et désormais soutenus par la communauté internationale préconisent une gestion concertée, décentralisée et visant l'efficacité, l'équité, la protection de la santé humaine et la biodiversité des écosystèmes terrestres et aquatiques. C'est la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) que la Guinée est actuellement en train de mettre en place.

### **2.2 Objectifs**

#### **Objectif global**

Réalisation d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), de l'Environnement et des bassins fluviaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et pour un développement socio-économique durable.

#### **Objectifs spécifiques**

- Mise en place de suivi hydrologique;
- Actualisation des schémas directeurs d'aménagement des cours d'eau;
- Préservation des ressources en eau, prévention et lutte contre les pollutions;
- Lutte contre les catastrophes naturelles et risques d'érosion, d'inondation et de sécheresse;
- Identification par bassin fluvial des projets prioritaires liés à l'usage de l'eau;
- Préparation d'un plan d'action ainsi que des mesures d'ajustement et/ou d'accompagnement appropriées pour accroître l'efficacité de son exécution.
- Participation, de concert avec les pays riverains, à la mise en valeur des Bassins transfrontaliers.

### **2.3 Stratégies**

La mise en œuvre de tout programme et projet requiert l'adoption au préalable d'un cadre juridique et institutionnel conséquent. A cet égard, ont été promulguées plusieurs lois et règlements au niveau des différents secteurs des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier. Toutefois, l'application de certaines de ces dispositions est rendue difficile du fait de la non existence de leurs textes d'application.

Des dispositions sont en cours pour l'élaboration d'une politique nationale de l'eau dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre de plan d'actions national de la GIRE.

La Guinée, de concert avec ses voisins, a élaboré des politiques et des stratégies en rapport avec les principales ressources naturelles, notamment partagées: eau, sols et sous-sol, flore et faune, biodiversité, etc. Ces politiques et stratégies sont axées sur les idées-forces suivantes:

- L'affirmation du caractère patrimonial des ressources naturelles,
- L'affirmation de la nécessité de conservation et de protection des ressources naturelles et des conditions de leur préservation, et
- L'obligation faite à tout un chacun de veiller, individuellement et collectivement, à l'utilisation durable des ressources naturelles, qu'elles soient productives ou non.

Ces politiques et stratégies sont mises en œuvre à travers des programmes et des projets de développement, conçus et conduits au niveau local, national ou régional, par les collectivités locales, les services techniques de l'Etat ou les agences d'appui au développement.

Les politiques et stratégies en matière de gestion des ressources naturelles découlent des grands débats sur l'environnement mondial auxquels la Guinée et ses voisins ont participé activement. Elles s'inscrivent dans le processus de mise en œuvre des orientations contenues dans les conventions régionales et internationales y relatives, dont ils traduisent les principes en instruments réglementaires.

Dans la plupart de pays de la sous-région, ces stratégies sont sous-tendues par les Stratégies de Réduction de la Pauvreté considérées comme politiques cadre en matière de développement rural et de gestion des ressources naturelles.

La mise en œuvre des stratégies ainsi définies et des politiques sectorielles qui en découlent passe par la mobilisation d'importants moyens: législatifs, institutionnels, humains, financiers et matériels.

A cet égard, la Guinée, à l'instar des pays de la sous région, a effectivement adopté des politiques sectorielles en rapport avec la gestion des ressources naturelles, notamment:

- Les stratégies nationales et plans d'action de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable de ses ressources (2002);
- Les plans d'actions nationaux de lutte contre la désertification: PAN/LCD (1992);
- Les plans nationaux d'action environnementale: PNAE (1996);
- Les plans directeurs des ressources en eau: PDRE (1998);
- Les plans nationaux d'action forestière: PNAF (1987);
- La gestion durable des ressources hydrauliques partagées;
- La gestion durable des ressources végétales et animales partagées et/ou transfrontalières.

## **2.4 Cadre institutionnel**

### **Services chargés de la réglementation de la gestion des ressources en eau**

- La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE), a pour missions principales:
  - L'élaboration des éléments de la politique et des programmes d'action en matière d'hydraulique et de ressources en eau;
  - L'élaboration de la réglementation et des projets de lois dans ces domaines et le suivi de leur application;
  - L'administration des droits d'eau;

- La mise en œuvre de la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'hydraulique et des ressources en eau.
- La Direction Nationale de la Météorologie (DNM): sous la tutelle du Ministère des Transports.
- Bureau Guinéen de Géologie Appliquée (BGGA) sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie.

#### **Services chargés de la mise en valeur des ressources en eau**

- Direction Nationale du Plan (DNP) sous la tutelle du Ministère du Plan.
- Direction Nationale de Dette et des Investissements Publics (DNDIP) sous la tutelle du Ministère de l'Economie et Finance.
- Ministère de la Coopération Internationale.
- Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) sous la tutelle du MHE
- Société des Eaux de Guinée (SEG) sous la tutelle du MHE.
- Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) sous tutelle du MAE
- Direction Nationale de l'Energie (DNE) sous tutelle du MHE.
- Electricité de Guinée (EDG) sous tutelle du MHE.

#### **Services chargés de la protection et de la conservation des ressources en eau**

- Direction Nationale de la Protection de la Nature sous tutelle du Ministère de l'Environnement.
- Direction Nationale de la Prévention et de la Lutte contre les Pollutions et Nuisances sous tutelle du Ministère de l'Environnement.
- Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) sous tutelle du Ministère de la Santé.
- Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA-Guinée).
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme sous tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) sous tutelle du MAE.
- Institut National de Normalisation et de Métrologie et le Service National de Contrôle de la qualité et des Normes sous tutelle du MCIPME.
- Ministère de la Justice.

#### **Services chargés de l'utilisation des ressources en eau**

- Direction Nationale de l'Agriculture sous tutelle du MAE.
- Direction Nationale de l'Elevage sous tutelle du MAE.
- Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DNPCA) sous tutelle du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.
- Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané (CERESCOR) sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) sous tutelle du MEPE-EC.
- Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique.
- Direction Nationale de l'Entretien Routier (DNER) et Direction Nationale des Investissements Routiers (DNIR), sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Au **niveau local**, les populations bénéficient de l'appui du gouvernement et des bailleurs de Fonds à travers des activités menées par les services techniques de l'administration décentralisée et déconcentrée ainsi que des ONG nationales et internationales y évoluant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

## **2.5 Aspects transversaux**

La politique nationale de promotion de la femme en Guinée a été adoptée en 1996 et vise à réduire ou à éliminer les disparités entre les hommes et les femmes en vue de permettre à celles-ci d'améliorer leurs conditions de vie dans tous les secteurs (publics, parapublics) et en tous lieux (milieu urbain et rural). Cette politique définit quatre orientations principales à savoir:

- L'amélioration du cadre juridique de la promotion et de la protection des femmes;
- La promotion économique des femmes;
- Le renforcement du droit familial, social, et culturel des femmes et l'amélioration de leur statut au sein de la société;
- Le renforcement institutionnel du cadre de promotion des femmes.

Au plan opérationnel un programme cadre Genre et Développement avait été élaboré et mis en œuvre à partir de 1998 dans le cadre du PNDH. Par ailleurs, en 2002, un programme cadre Genre et Développement Agricole a été formulé grâce à l'appui de la FAO.

Les implications de ces politiques pour celle du secteur eau ne sont pas encore définies. La situation est de même pour ce qui concerne la protection de l'environnement et la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

## **2.6 Bilan des réalisations**

L'instrument législatif en vigueur est constitué par deux principales lois à savoir:

- Loi 036/AL/81 du 9 novembre 1981 portant réglementation de l'exploitation des ressources en eau;
- Loi L/94/005/CTRN du 14 février 1994 portant « Code de l'eau ».

La loi de 1994 régit la gestion rationnelle des ressources en eau du pays avec comme unité de base définie « le bassin versant ou groupe de bassins versants ».

Les principaux textes d'application prioritaires ont été signés ou soumis au gouvernement pour adoption et promulgation. Ils portent sur:

- Les redevances d'eau (prélèvement et rejet);
- Les pénalités du Code de l'eau;
- Projet de décret portant « procédures et nomenclature » (autorisation, permis et concession);
- Projet de décret portant composition, organisation et fonctionnement du Fonds de l'Hydraulique;
- Projet de décret portant Commission Nationale de l'Eau.

D'autres lois régissant les domaines connexes au secteur des ressources en eau ont été adoptées:

- Code de l'Environnement, promulgué par Ordonnance N°45/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987;
- Code Minier, promulgué en 1986 et révisé en 1995;
- Code Forestier, promulgué par Ordonnance N°08/PRG /SGG/89 du 20 décembre 1989;
- Code Foncier et Domanial, promulgué par Ordonnance N°92/019/PRG/SGG du 30 mars 1992.

Ces lois et règlements ont certes permis de capitaliser certains résultats positifs dans le domaine de la GIRE en Guinée.

Les principaux textes à caractère législatif ou réglementaire, relatifs à l'environnement, adoptés ou ratifiés par la Guinée sont entre autres les suivants :

#### **Textes nationaux**

- L'Ordonnance 045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant code de l'environnement;
- Les Lettres de la Politique de Développement Agricole (LPDA) 1 et 2;
- La loi L/96/009/ du 22 juillet 1996 Relative à la Gestion des Catastrophes Naturelles et Anthropiques en République de Guinée;
- La Loi L/ 96/010 du 22 juillet 1996 portant Réglementation des taxes à la Pollution applicable aux Etablissements Classés;
- Le Décret D/97/286/PRG/SGG du 24 décembre 1997 portant organisation et modalités de fonctionnement du fonds de sauvegarde de l'environnement;
- Le texte relatif à la protection du milieu aquatique continental (Loi portant organisation de la Pêche continentale).

#### **Textes internationaux**

- Convention sur la lutte contre la désertification (Paris 1996);
- En matière de protection de la nature et de la biosphère;
- Protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris 1972);
- Commerce International des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (Washington 1973);
- Zones humides d'importance internationale comme habitat des oiseaux d'eau (RAMSAR 1982);
- Coopération pour la lutte contre la pollution marine (Abidjan 1981);
- Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn 1979);
- Protection de la couche d'ozone (Vienne 1985 et Montréal 1987);
- Protection de la diversité biologique (Rio 1992);
- Changement climatique (Rio 1992).

### **2.7 *Revue des forces et faiblesses***

#### **Les forces**

##### **Au plan législatif**

- La promulgation du Code de l'eau;
- La rédaction des textes d'application du Code de l'eau et leur soumission à l'examen du Gouvernement pour adoption et promulgation;
- L'élaboration d'un projet de formulation de politique nationale de stratégie et de mesures institutionnelles, juridiques et de renforcement des capacités pour la GIRE et la soumission à la FAO pour financement;
- La mise en place d'instruments réglementaires de gestion des ressources naturelles et de l'environnement par les collectivités et les populations locales.

##### **Au plan institutionnel**

- L'existence de cadre de gestion participative au niveau terroir (Comité de Gestion);
- La multiplicité des opérations statistiques ayant permis de faire un bilan de la pertinence des programmes de lutte contre la pauvreté mis en œuvre les dix dernières années;
- La mise en place d'un Comité de bassin et d'un Sous Comité de source du Niger Supérieur;



- L'amélioration du cadre de travail des agents de l'administration forestière et développement du partenariat avec les services déconcentrés spécialisés, ONG, Associations et PME.

#### **Au plan des ressources humaines**

- L'implication des populations, des structures décentralisées et déconcentrées de l'administration ainsi que des ONG dans le processus de mise en œuvre des projets;
- L'amélioration du cadre de vie des populations à travers des réalisations d'infrastructures socio-économiques;
- Le développement d'importants programmes de formation de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles;
- L'émergence d'opérateurs de type nouveau qualifiés en matière de gestion durable des ressources naturelles;
- La participation plus accentuée du public à l'analyse des problèmes de l'environnement et à la gestion des ressources en eau;
- L'implication d'ONG qualifiées dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de développement local, ceci sous la responsabilité directe des populations concernées;
- L'implication plus prononcée des femmes dans les programmes et projets liés à l'eau.

#### **Au plan des ressources financières**

- L'amélioration partielle des revenus des populations concernées par l'intensification des systèmes de production, la diversification des cultures et une meilleure valorisation des produits de la biodiversité;
- L'appui financier des partenaires au développement dans la mise en œuvre des bassins transfrontaliers;
- L'émulation suscitée par l'instauration d'un Prix pour la Protection de l'Environnement;
- La contribution de la population et de l'Etat dans la réalisation des projets et programmes de développement;
- Le soutien d'opérateurs natifs résidents en Guinée ou à l'extérieur dans le cadre du développement des villages y compris la desserte en eau potable.

### **Les faiblesses**

#### **Au plan législatif**

- Inexistence de Partenariat National de l'Eau (mise en place en cours);
- Inexistence de Politique Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE);
- Difficultés d'application des lois et règlements promulguées à cause de la non ratification de plusieurs textes d'application des codes en vigueur;
- Une gestion sectorielle et peu décentralisée des ressources en eau due à l'absence d'une politique et de stratégies cohérentes clairement définies en la matière;
- Un cadre institutionnel, juridique et réglementaire inapproprié et une maîtrise insuffisante des instruments juridiques et réglementaires en vigueur.

#### **Au plan institutionnel**

- La multiplicité d'organismes et de services impliqués dans la gestion des ressources en eau;
- Le non-fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau existante;
- Les faiblesses du niveau d'intervention des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat chargées des ressources en eau;
- L'absence de cadre de concertation/coordination entre les sous-secteurs et entre les acteurs;

- La multiplicité d'organismes et de services impliqués dans la gestion des ressources en eau sans concertation, ni harmonisation des activités;
- La faiblesse de l'intervention des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat chargées des ressources en eau;
- L'ambiguïté dans les rôles dévolus aux différents intervenants favorisant le désordre dans la mise en œuvre de leurs activités;
- L'inexistence d'un Partenariat National de l'Eau pouvant être un cadre efficace de concertation pour une GIRE;
- L'inexistence de consensus au niveau des divers ministères impliqués dans le secteur de l'assainissement;
- L'insuffisance de coordination des projets bi- et multilatéraux évoluant dans le même cadre.

#### **Au plan des ressources humaines**

- La faiblesse des ressources humaines impliquées dans une gestion moderne des ressources en eau;
- La non-implication de la population à la gestion des ressources en eau.
- La faiblesse du niveau des ressources humaines impliquées dans la gestion moderne des ressources en eau;
- La faiblesse d'accès aux Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC);
- La difficulté d'assurer la relève du personnel dû au ralentissement du recrutement des cadres de la Fonction Publique;
- L'absence de formation spécialisée due à l'inexistence d'écoles professionnelles de ressources en eau et environnement;
- Le faible niveau d'implication des femmes dans le processus de prise de décision et l'exécution des projets et programmes de conservation, de protection et de mise en valeur des ressources en eau;
- L'insuffisante participation des populations bénéficiaires aux actions de mise en valeur et de gestion des ressources en eau;
- L'absence de véritables programmes d'information, d'éducation et de communication;
- Les ressources humaines insuffisantes et peu motivées.

#### **Au plan des ressources financières**

- L'orientation des subventions allouées à la consommation d'eau vers les plus riches du fait de la tarification actuelle;
- La faiblesse de l'appui du secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment en zone rurale;
- La faible capacité de mobilisation interne des ressources financières;
- L'insuffisance de l'aide aux populations victimes de catastrophes d'origine hydrique;
- La paupérisation progressive des populations notamment celles rurales du fait, entre autres, de la détérioration des termes de l'échange.

### **2.8 Perspectives**

Jusqu'à ce jour, le développement du secteur eau a reposé sur des éléments de stratégies et textes législatifs sectoriels impliquant souvent plusieurs ministères, *avec peu de coordination*.

Actuellement, les politiques et dispositions législatives relatives aux ressources en eau sont bâties sur la politique du développement socio-économique du gouvernement au travers de différentes lettres de politique sectorielle et de codes élaborés pour les différents secteurs d'activités de l'économie nationale. Ainsi, la gestion et la mise en valeur des ressources en eau sont régies par des codes sectoriels qui sont le code de l'eau, le code foncier et

domanial et des codes tels que le code minier, le code de la santé, le code de l'environnement et le code forestier. Douze (12) ministères sont impliqués dans la gestion de l'eau et des terres au travers des services techniques, des services rattachés (publics et privés) et des organismes consultatifs. Evidemment, un seul ministère ne peut pas coordonner tous les politiques et stratégies concernées. En effet, on a besoin d'une structure de niveau supérieur, chargée de la coordination et du suivi-évaluation des politiques de gestion des ressources en eau, et ceci dans le sens de la lutte contre la pauvreté.

Des dispositions sont en cours pour l'élaboration d'une politique nationale de l'eau dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'actions national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). On note que la DNH a introduit à l'Ambassade de France en juillet 2005 une requête de financement en faveur d'un programme « d'appui à la formulation d'une politique, des stratégies et d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau de la Guinée ». Les grandes lignes de cette proposition correspondent à celles de l'objectif général et des objectifs spécifiques 1-6 de la politique nationale citée en haut.

En attendant les appuis de ses partenaires internationaux, le côté guinéen doit veiller à ce que les exigences de la GIRE seront bien prises en compte dans la prochaine phase de la SRP.

### **3 Revue des politiques sous-régionales pertinentes**

Dès son accession à l'indépendance en 1958, la Guinée a fait de la coopération et de l'intégration sous-régionale notamment des impératifs majeurs à prendre en compte dans ses relations avec les Etats. Ainsi, le pays adhère aujourd'hui à plusieurs organisations sous-régionales à vocation politique et économique.

Dans le cadre de la mise en valeur des bassins transfrontaliers, la Guinée est membre des organisations fluviales suivantes:

#### **Autorité du Bassin du Niger (ABN)**

Créée en 1982 à Faranah, République de Guinée, cette organisation regroupe neuf pays faisant partie du Bassin du Niger, à savoir: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad. Elle a son siège à Niamey, République du Niger. Ses principaux objectifs sont:

- Assurer la liberté, la sécurité et la régularité de la navigation sur le fleuve Niger et ses affluents;
- Harmoniser et coordonner des politiques nationales de développement afin d'assurer un partage équitable des ressources en eau entre les pays membres;
- Formuler, en accord avec tous les Etats membres, une politique générale de développement du bassin, compatible avec le statut international du bassin versant;
- Initier et suivre une politique harmonieuse et rationnelle des utilisations des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin;
- Formuler des plans, construire, exploiter et entretenir les ouvrages et les projets réalisés dans le cadre du développement intégré du bassin.

#### **Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)**

Créée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal après le retrait de la Guinée de l'Organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal (OERS), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a son siège à Dakar. En 1992, un Protocole d'Accord Cadre de Coopération a été signé avec la Guinée. Ce protocole prévoit l'adhésion de la Guinée à l'OMVS, mais il n'est pas encore entré en vigueur. Actuellement la Guinée participe en qualité d'observateur aux réunions de l'OMVS.

Les objectifs de l'OMVS sont de deux ordres:

- Appliquer la Convention relative au Statut du Fleuve,
- Promouvoir et coordonner les études et travaux de mise en valeur du bassin.

### **Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)**

Créée en 1978, l'Organisation pour la Mise en Valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) regroupe 4 pays: la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. En plus du fleuve Sénégal, ses compétences s'étendent aux fleuves Koliba/Coubal et Kayanga/Geba. Elle a son siège à Dakar, République du Sénégal. Il est à remarquer que la Convention du 30 juin 1978 portant Statut du Fleuve Gambie affirme le caractère d'intérêt régional du réseau hydrographique de la Gambie sur le territoire des Etats riverains.

L'OMVG vise les objectifs généraux suivants:

- L'exploitation rationnelle des ressources en eau du bassin,
- La coopération économique entre les Etats membres.

Comme objectifs spécifiques, l'OMVG se focalise sur la production d'énergie hydroélectrique; le développement de l'agriculture irriguée ainsi que navigation et transport fluvial.

## **4 Conclusions**

Après l'analyse des politiques nationales et sous-régionales concernées, les constats généraux qui s'en dégagent sont les suivants:

- L'eau est une ressource limitée, vulnérable et indispensable à la mise en valeur de la plupart des secteurs de développement économique et social du pays;
- Les objectifs retenus par la SRP dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale sont réalistes malgré, parfois, leur non atteinte à cause de certains facteurs endogènes et exogènes;
- L'aspect assainissement n'a pratiquement pas été pris en compte dans les centres urbains, encore moins dans les zones rurales;
- Les cadres juridiques et institutionnels du secteur eau ne répondent pas toujours à la problématique de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE);
- La mauvaise gestion du secteur eau n'incite pas souvent l'appui des Bailleurs de Fonds pour son développement;
- La faiblesse du revenu moyen de la population ne favorise pas la coopération avec les exploitants privés attachés surtout à la rentabilité de leurs interventions.

Dans le cadre des réformes engagées, avec l'appui des partenaires au développement, le gouvernement guinéen a poursuivi le développement des infrastructures de base et a concédé à des partenaires privés la gestion du secteur. Cependant, au terme de plusieurs années de partenariat, l'expérience s'est avérée peu concluante. La gestion du secteur se caractérise par une persistance de la fraude, un prix de l'eau relativement élevé comparé au pouvoir d'achat des populations et un rendement commercial particulièrement bas. Il s'en est suivi un retrait des partenaires extérieur, la situation ne s'est pas améliorée avec la gestion publique du secteur.

Pour redresser la situation, les efforts devront être focalisés sur:

- L'amélioration du rendement commercial à travers notamment la lutte contre la fraude et la réhabilitation du réseau de distribution;
- Le renforcement des capacités de production;

- L'évolution institutionnelle vers la gestion privée du secteur;
- Une tarification des prix en faveur des pauvres.

Dans les zones rurales, la politique devait être de poursuivre la réalisation de points d'eau (forages, puits, sources aménagées etc.) avec l'implication et la responsabilisation des communautés locales pour assurer la gestion et la pérennisation des infrastructures. Dans cette perspective, des mesures soutenues doivent être envisagées par le gouvernement et un appui conséquent des partenaires internationaux serait requis.

## 5 Recommandations

Malgré les efforts consentis et une certaine amélioration des conditions cadre, le secteur eau reste confronté à des problèmes de gestion, de vétusté des outils, de faiblesse des capacités de production, de pertes considérables dans le transport, et de difficultés de recouvrement des factures. Tous ces facteurs concourent à la réduction des performances du secteur. Selon l'EIBEP (2002/2003) le taux d'accès à l'eau potable a atteint seulement 64,3% pour l'ensemble de la Guinée et 53% en milieu rural. (Source: SP-SRP 2005: 23-24)

Quant au rôle futur du secteur eau dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le but (objectif global) sera toujours l'amélioration des conditions de vie et de la compétitivité de l'économie, en assurant une offre d'eau suffisante, de qualité et à un coût accessible. Ceci exigera une augmentation du taux d'accès à l'eau potable de 64,3% en 2005 et 100% en 2015.

Pour atteindre les objectifs globaux et spécifiques de réduction de la pauvreté, il est urgent de mettre en œuvre une politique et des mesures appropriées de relance de la croissance économique orientée vers la réduction de la pauvreté.

Pour améliorer l'impact positif du secteur eau dans la phase 2 de la SRP, les dispositions ci-après devraient être prises assez rapidement à savoir:

### Au plan législatif et réglementaire

- Finaliser les textes réglementaires des codes liés à l'eau;
- Définir les attributions des tous les intervenants du secteur eau;
- Formuler une politique, des stratégies et un plan d'action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE);
- Créer les structures juridiques relatives au Partenariat National de l'Eau (en cours);
- Elaborer et adopter tous les décrets, arrêtés et règlements permettant la mise en œuvre de tous les codes ayant une composante eau;
- Rédiger une Lettre de Politique Nationale de l'Assainissement;
- Rehausser, par décret, le niveau administratif des membres de la Commission Nationale de l'Eau;
- Finaliser la mise en place des structures juridiques et institutionnelles du Fonds de l'Hydraulique et assurer son alimentation régulière;
- Créer une cellule de médiation au sein de la DNH permettant de prévenir et d'aider à la résolution des conflits majeurs entre usagers; définir sa composition et son fonctionnement;
- Définir et faire adopter par l'autorité compétente les attributions des différentes structures impliquées dans la gestion des ressources en eau afin d'éviter toute duplication;
- Revoir la politique tarifaire de l'eau en faveur des plus pauvres.

### Au plan institutionnel et administratif

- Créer un cadre de concertation dans le secteur eau et assainissement adapté au nouveau concept de la GIRE;
- Finaliser le processus de création des Comités de Bassin et du Partenariat National de l'Eau;

- Renforcer les mécanismes de coordination et de coopération au plan national et sous-régional;
- Améliorer le rendement commercial à travers notamment la lutte contre la fraude et la réhabilitation du réseau de distribution;
- Adopter une politique tarifaire de l'eau de façon à faire bénéficier, mieux de privilégier les plus pauvres des subventions allouées au secteur;
- Concernant la tarification de l'eau, les taxes et redevances y liées, faire payer en priorité les « gros » consommateurs et/ou utilisateurs d'eau selon le principe du préleveur-payeur et les « gros » pollueurs selon le principe du pollueur-payeur;
- Renforcer les capacités de production des sous secteurs hydraulique urbaine et rurale;
- Accélérer l'évolution institutionnelle vers la gestion privée du secteur AEP;
- Impliquer et responsabiliser les communautés dans la gestion et la pérennisation des infrastructures;
- Renforcer le cadre institutionnel de la SRP de façon à impliquer tous les secteurs de développement économique et social du pays;
- Compléter, en fonction des besoins, le cadre juridique et institutionnel de la SRP;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication sur la GIRE.

#### **Au plan des ressources humaines**

- Renforcer les capacités des acteurs, notamment les femmes, dans le secteur eau;
- Renforcer les capacités des acteurs en leur assurant une formation adéquate et une protection sociale correcte;
- Promouvoir la méthode participative dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets liés à l'eau;
- Renforcer les capacités statistiques des cadres impliqués à la production statistique;
- Adopter l'approche participative dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires liés à l'eau;
- Accroître le rôle des femmes dans la gestion de l'eau, notamment en hydraulique villageoise;
- Remettre périodiquement à niveau les acteurs impliqués dans la desserte en eau potable et assainissement tant en milieu urbain que rural;
- Recréer les écoles professionnelles liées au secteur eau pour garantir sa préservation et son suivi-évaluation;
- Rehausser le niveau de responsabilisation et de participation des femmes dans le processus de prise de décision et d'exécution des projets et programmes liés à l'eau.

#### **Au plan des ressources financières**

- Mobiliser l'épargne en vue de l'utilisation des structures de crédit;
- Assurer la transparence dans la gestion financière au sein de la SEG;
- Réorienter les subventions allouées à la consommation d'eau vers les plus pauvres en modifiant la politique de tarification de l'eau;
- Fournir aux services de l'Etat des moyens financiers et matériels suffisants leur permettant d'accomplir leur rôle.

#### **Au plan genre, VIH/SIDA et environnement**

- Renforcer le rôle des femmes, actrices potentielles du développement notamment en zones rurales;
- Protéger l'environnement par une meilleure sensibilisation des acteurs et par des projets de substitution;
- Assurer une meilleure prise en charge (en terme de sensibilisation et de soins) dans la lutte contre le VIH/SIDA;

- Apporter une grande attention aux aspects liés aux mesures d'accompagnement indispensables à la gestion intégrée des ressources en eau pour la préservation de l'environnement;
- Placer la lutte contre le VIH/SIDA parmi les priorités nationales de développement économique et de lutte contre la pauvreté;
- Favoriser le plaidoyer national et la collaboration intersectorielle pour la lutte contre le VIH/SIDA à travers les cadres de concertation existante;
- Renforcer l'engagement des partenaires au développement ainsi que leur appui technique et financier aux activités de lutte contre le VIH SIDA.

Avec la mise en œuvre des mesures ci-dessus préconisées dans le secteur eau, la Guinée pourra livrer, avec plus de certitude de victoire, la bataille combien dure et longue contre ce fléau du siècle qui a pour nom **pauvreté**. C'est un défi que doivent relever au premier plan tous les fils et filles de ce pays, pour éradiquer cette dernière au niveau de toutes zones du territoire national.

## Annexe 1 Termes de référence

### Evaluation des rapports entre les politiques du secteur de l'eau et la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en Guinée

#### Termes de référence

##### Contexte

En plus de sa contribution à l'amélioration du cadre de l'activité économique, la politique de l'eau en Guinée répond à une préoccupation essentielle des populations, surtout des couches les plus pauvres: l'accès à l'eau potable. Cette préoccupation a été exprimée avec constance lors des différentes consultations qui ont servi d'orientation pour la formulation du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, janvier 2002). L'objectif spécifique du DSRP dans ce domaine est de porter le taux d'accès à l'eau potable de 49% en 1999 à 90% en 2010 (et à 95% à Conakry). Par ailleurs, le DSRP tient compte des besoins des populations au niveau de l'hydraulique villageoise: Il vise l'augmentation du nombre de points d'eau en milieu rural de 9.400 au début de l'an 2000 à 15.000 en 2005 et à 20.000 à l'horizon 2010. Le DSRP a envisagé, entre autre, la poursuite du développement des infrastructures, en la déconcentration des activités du SNAPE au niveau de ses bases régionales et la mise en place des dispositifs antivols pour protéger le matériel d'exhaure (pompes, panneaux solaires, onduleurs) et, enfin, en une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion des infrastructures. Tout ceci dans le but de renforcer les services de proximité et d'améliorer le taux de fonctionnement des pompes.

Aussi, conformément aux grandes orientations du DSRP du mois de janvier 2002, il a été prévu que la réalisation des infrastructures procédera d'une démarche qui assure l'équité entre les différentes régions.

Presque quatre ans plus tard, dans le cadre de l'évaluation de la formulation et de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en Guinée, il y a lieu d'entamer une réflexion approfondie sur le rôle réel et potentiel de la politique de l'eau dans la lutte contre la pauvreté.

##### Objectif

Les objectifs de l'évaluation de l'appui au secteur de l'eau envisagé dans le DSRP sont les suivants:

- (i) Les principaux problèmes du secteur de l'eau en Guinée et leurs rapports à l'incidence et à la profondeur de la pauvreté sont identifiés;
- (ii) Les principales forces et faiblesses de la conception et du processus de la SRP et d'autres politiques nationales relatives aux problèmes du secteur de l'eau sont identifiées;
- (iii) Des leçons significatives pour la définition d'une politique de l'eau bien ciblées vers les besoins des couches les plus défavorisées sont tirées;
- (iv) Une liste indicative de mesures prioritaires d'appui au secteur de l'eau à inclure dans le DSRP 2 est établie.

##### Mission

La **mission de l'expert en matière d'eau** est de participer activement à la réalisation de l'évaluation de la SRP dans le domaine de la politique de l'eau. Plus précisément, il / elle sera chargé/e:



- De prendre part, en tant qu'expert national attaché à l'équipe d'évaluateurs chargés du volet Croissance économique, à la préparation et à l'organisation de l'évaluation de la SRP,
- De collecter et d'analyser des informations pertinentes,
- De dégager des conclusions et des recommandations relatives à la politique de l'eau et à sa contribution à la réduction de la pauvreté pour la formulation d'un deuxième DSRP (2006-2008),
- D'élaborer et de présenter un rapport intérimaire et un rapport final portant sur les résultats des investigations et des analyses faites, les conclusions établies et les recommandations afférant à la prise en compte de la politique de l'eau dans la SRP 2.

### Tâches spécifiques

- Participer aux réunions de l'équipe d'évaluateurs chargés du volet Croissance économique,
- Etablir un plan de travail qui sera intégré à celui de la dite équipe,
- Consulter les principaux documents concernés: DSRP (y compris les annexes), rapports d'avancement no. 1 et 2, d'autres rapports et publications du Secrétariat Permanent de la SRP (voir site web), rapports des partenaires internationaux etc.,
- Collecter et analyser toutes des informations pertinentes,
- Tenir compte des questions clés soumises par les Groupes Thématiques (GT) et d'autres acteurs concernés relatives au secteur de l'eau,
- Tenir compte des thèmes transversaux (genre, environnement, VIH/SIDA, suivi-évaluation, protection sociale),
- Evaluer la conception et la mise en œuvre de la SRP dans le domaine de l'eau, telle qu'articulée dans le DSRP (01/2002),
- Evaluer l'adéquation entre les politiques de l'eau et la SRP relative aux logiques d'intervention dans leur ensemble,
- Analyser les forces, les faiblesses, les principales potentialités et les contraintes des principaux acteurs (parties prenantes) dans le secteur,
- Faire le point sur les politiques nationales et les programmes de coopération internationaux dans le domaine de l'eau (forces et faiblesses, impacts à ce jour etc.),
- Elaborer une synthèse préliminaire des informations collectées (**rapport intérimaire**),
- Remplir une fiche d'évaluation portant sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, l'impact et la viabilité des politiques nationales d'appui au secteur de l'eau (avec accent sur la situation des populations les plus pauvres), se basant sur les objectifs des politiques nationales d'appui au secteur de l'eau et les moyens mis à sa disposition, et soumettre celle-ci, sous forme de fichier MS-WORD, au Chef d'équipe (la fiche vierge sera fournie par le Chef d'équipe),
- Etablir un cadre logique d'intervention dans le domaine de l'eau, comme cadre de référence pour l'élaboration de recommandations relatives à la formulation de la prochaine SRP dans le domaine de l'eau (la maquette du CL sera fournie par le Chef d'équipe),
- Assurer la prise en compte des toutes les questions clés et des thèmes transversaux dans le **rapport final**.

L'expert s'engage à tout moment de respecter les Principes Directeurs de l'Evaluation Africaine 2002, adoptés et publiés par l'Association Africaine de l'Evaluation (voir rapport sur les résultats des séminaires en matière d'évaluation: [www.srp-guinee.org](http://www.srp-guinee.org)).

### Résultats attendus (documentation)

- Un rapport intérimaire d'environ 15 pages sous forme de fichier de texte écrit en MS-WORD (format: Ariel 11, lignes simples) faisant le point sur les résultats préliminaires de la collecte et de l'analyse des informations disponibles,

- Un rapport final d'environ 25 pages (format comme ci-dessus) plus annexes (y compris fiche d'évaluation et cadre logique) avec une hiérarchie indicative des problèmes du secteur de l'eau auxquels le DSRP 2 devait s'adresser et une liste indicative de mesures prioritaires à entamer dans le cadre de la SRP 2.

**Calendrier**

- Présentation du rapport intérimaire au plus tard 2 semaines après la date de signature du contrat,
- Présentation du rapport final au plus tard 4 semaines après la date de signature du contrat.

## Annexe 2 Fiches d'évaluation

### Fiche 1 Identification de l'intervention SRP

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Intitulé de l'intervention SRP	Rôle des politiques du secteur de l'eau dans la SRP - Bilan et Perspectives
Objectifs globaux de l'intervention SRP	Améliorer les conditions de vie et de compétitivité de l'économie en assurant une offre en eau suffisante et à des coûts compétitifs
Objectif spécifique de l'intervention SRP	La réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée
Principaux résultats attendus de l'intervention SRP	Porter le taux d'accès à l'eau de la population rurale de 55%, avec une ration de 10 litres d'eau par jour et par habitant
Période d'intervention prévue (mm/aa)	Début: 2001 Fin: 2010
Période d'intervention probable (mm/aa)	Début: 2002 Fin: 2015
Référence DSRP (chapitre, page)	Chapitre 5.1.2, page 58-59
Référence OMD (objectif, cible)	Objectif: Assurer un environnement durable. Cible: Réduire de moitié, d'ici l'an 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson potable.
Groupe(s) cible de l'intervention SRP	Population urbaine et rurale notamment les plus pauvres
Secteur d'intervention (voir code)	52.31-Eau urbaine ; 52.51-Hydraulique villageoise ; 52.61-Hydraulique
Région d'intervention (voir code)	Territoire national
Responsables de l'administration publique (structure concernée)	MHE, MEF, MP et Ministère de la Coopération
Organisations de la société civile guinéenne impliquées	SACCO
Partenaires internationaux impliqués	BADEA, BAD, JICA, BM-IDA, KFW, AFD
Coûts totaux de l'intervention en FG	839.534,5 FG (2002-2005)
Dont % décaissés à ce jour (environ)	Non Disponible
Sources de financement (parts en %)	BND: 282.751,5 GNF (34%) ; FNEX: 556.783 GNF (66%)

NB: Le FNEX est partiel; le taux de change varie pour 1 US\$, de 2.040 GNF en 2002 à 2.850 GNF en 2005; source: Archives de la DNDIP, janvier 2006

Nom, prénoms : DIALLO El Hadj Mamadou Aliou

Lieu, date : Conakry, le 23 janvier 2006

## Fiche 2 Appréciation de la pertinence de l'intervention

Définition de la pertinence: « Le caractère approprié de la logique d'intervention par rapport aux problèmes réels, aux besoins et priorités des groupes cible et bénéficiaires envisagés auxquels l'intervention est supposée répondre, ainsi que par rapport aux contextes internationaux et nationaux, physiques et institutionnels. »

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Qui a participé à la définition originale de la logique d'intervention?	SEG, SNAPE, SP-SRP, Groupes thématiques
Quel a été le degré de participation en termes quantitatifs et qualitatifs?	En termes quantitatifs: environ 80%, en termes qualitatifs: acceptable
Les besoins et objectifs spécifiques et globaux de l'intervention ont-ils été correctement définis?	Les besoins et objectifs globaux, plus généraux, ont été mieux définis que ceux spécifiques, notamment dans le sous-secteur Assainissement et thèmes transversaux.
Les moyens et activités prévus ont-ils été appropriés pour atteindre les résultats et les objectifs spécifiques et globaux?	Pas toujours à cause de l'insuffisance d'information notamment des bénéficiaires concernant les besoins et activités en question
Les risques et les hypothèses ont-ils été correctement définis?	Pas toujours à cause de la non maîtrise des aléas conjoncturels pouvant intervenir de l'intérieur comme de l'extérieur
Quel a été le degré d'adaptation de l'intervention durant sa mise en œuvre par rapport aux besoins différents ou changeants?	Adaptation plutôt faible parce que tout changement de besoins implique un appui financier autre. Si ce dernier n'était pas disponible, cela pourrait compromettre la mise en œuvre de ce changement
Quel a été le degré d'adaptation de l'intervention durant sa mise en œuvre par rapport aux changements externes?	Adaptation plutôt faible parce que tout changement de besoins implique un appui financier autre. Si ce dernier n'était pas disponible, cela pourrait compromettre la mise en œuvre de ce changement
Actuellement, quel est le degré de pertinence de la logique d'intervention (à tous les niveaux)?	Degré de pertinence élevé à tous les niveaux pour atteindre l'objectif fixé pour l'accès à l'eau potable (niveau local, régional, national et international)
Les conditionnalités ont-elles été appropriées?	Pas tout à fait à cause entre autre du manque d'information de certains acteurs potentiels.
Les conditionnalités ont-elles été respectées?	Pas tout à fait surtout au niveau de la gouvernance et de la mise en place à temps du BND correspondant.
Conclusions	La pertinence de l'intervention est effective. Nécessité d'adapter les politiques et les mesures appropriées de relance de la croissance en s'adaptant aux contingences intérieures et extérieures
Appréciation sommaire	Très satisfaisant □, satisfaisant X, peu satisfaisant □, déficitaire □
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>Partenaires au développement:</b> Renforcer leurs appuis au processus engagé de réduction de la pauvreté en Guinée. <b>Bénéficiaires:</b> Améliorer la gestion humaine, financière et logistique dans le secteur de l'eau.

### Fiche 3 Appréciation de l'efficacité de l'intervention

Définition de l'efficacité: "La mesure dans laquelle les moyens et activités ont été convertis en résultats, et la qualité des résultats atteints."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Les <u>moyens</u> pour la mise en œuvre de l'intervention sont-ils dans les temps prévus, dans la limite des coûts prévus, et bien gérés au quotidien?	Globalement les moyens prévus n'ont pas été tous disponibles de la part des Bailleurs de Fonds. Leur gestion au quotidien était rendue difficile par l'insuffisance des moyens disponibles et les difficultés de recouvrement des frais engagés pour leur mise en œuvre.
Les <u>activités</u> pour la réalisation des résultats attendus sont-elles dans les temps prévus, dans la limite des coûts prévus, et bien gérées au quotidien?	Globalement les activités prévus n'ont pas pu toutes être réalisées à cause de l'insuffisance des moyens disponibles et des difficultés de recouvrement des frais engagés pour leur mise en œuvre.
Les <u>résultats</u> prévus à ce jour ont-ils été réalisés au niveau quantitatif?	Pas complètement à cause entre autre de la non disponibilité de certains financements prévus.
Quelle est la qualité des <u>résultats</u> à ce jour?	Acceptables dans les sous-secteurs hydraulique urbaine et hydraulique rurale; insuffisants dans le sous-secteur assainissement
Quel est le degré de <u>participation</u> des groupes cible dans la réalisation des résultats, en termes quantitatifs et qualitatifs?	En termes quantitatifs: Environ 10%, en termes qualitatifs: niveau moyen
Si les <u>hypothèses</u> ne sont pas vérifiées, comment l'intervention s'est-elle adaptée?	De façon acceptable
Existe-t-il un système de gestion, de suivi et d'évaluation interne de la mise en œuvre de l'intervention? Si oui, quels sont les éléments et leur degré d'utilité?	Il en existe pour l'hydraulique urbaine (à la SEG) et pour l'hydraulique rurale (au SNAPE). Il n'en existe pas pour l'assainissement (DATU).
Conclusions	L'efficacité est plutôt moyenne. La non disponibilité des financements prévus et la mauvaise gestion en sont les causes principales.
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant X, déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>Partenaires au développement:</b> Appui du secteur eau. <b>MHE et bénéficiaires:</b> (a) Programmation rationnelle de la réalisation des programmes et projets; (b) Bonne gestion des ressources disponibles.

#### Fiche 4 Appréciation de l'efficacité de l'intervention

Définition de l'efficacité: "Mesure dans laquelle les résultats (bien et services produits dans le cadre de l'intervention) ont contribué à la réalisation de l'objectif spécifique de l'intervention. L'efficacité prend en compte, entre autres, la mesure dans laquelle les hypothèses (facteurs externes) ont affecté la réalisation de l'objectif spécifique."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Tous les bénéficiaires ont-ils <u>accès</u> aux résultats de l'intervention?	Pas tous à cause de la non réalisation totale du programme envisagé. Le nombre de bénéficiaires est acceptable en matière d'eau potable, mais trop minime concernant l'assainissement.
Tous les bénéficiaires prévus <u>utilisent-ils</u> (tirent-ils profit) les résultats de l'intervention?	Non, pas tous, surtout dans le sous-secteur assainissement.
Comment les bénéficiaires perçoivent-ils les bénéfices?	Au niveau des facilités (prix, distance, quantité, qualité etc.) de leur approvisionnement en eau.
La <u>communication</u> des responsables de l'intervention avec les bénéficiaires prévus est-elle bonne? Sinon, pourquoi?	Elle est acceptable et se passe à travers les médias, notamment la radio rurale.
Dans quelle mesure les <u>indicateurs</u> au niveau de l'objectif spécifique sont-ils réalisés?	Disponibilité des ressources financières et humaines
Les <u>effets secondaires</u> (prévus ou non, positifs ou non) sont-ils cohérents avec l'objectif spécifique de l'intervention?	Oui. Les effets secondaires qui pourraient intervenir pourraient être prévisibles suite aux expériences passées ici et ailleurs.
Si les <u>hypothèses</u> au niveau des résultats se révèlent incorrectes, dans quelle mesure l'intervention s'adapte-t-elle pour garantir les bénéfices aux bénéficiaires?	En s'appuyant sur les souhaits de bénéficiaires correspondant aux moyens disponibles
L'intervention s'adapte-t-elle aux facteurs externes inattendus pour que les bénéfices atteignent les bénéficiaires?	Cette adaptation est d'autant plus difficile que les moyens imprévus pour sa mise en œuvre sont introuvables.
Conclusions	L'efficacité également est plutôt moyenne. La non-disponibilité des financements prévus et la mauvaise gestion en sont les causes principales.
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant X, déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>Partenaires au développement:</b> Appui du secteur eau. <b>Bénéficiaires:</b> (a) Programmation rationnelle de la réalisation des programmes et projets, (b) Bonne gestion des ressources disponibles.

## Fiche 5 Appréciation de l'impact de l'intervention

Définition de l'impact: "L'effet de l'intervention sur son environnement plus large, y compris sa contribution aux objectifs globaux de l'intervention, aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment l'intervention contribue-t-elle déjà à la réalisation de ses objectifs globaux?	Appui insuffisant au taux de desserte en eau potable surtout en zone rurale
Comment l'intervention contribuera-t-elle dans l'avenir à la réalisation de ses objectifs globaux?	Par la réalisation complète du programme envisagé
Dans quelle mesure les indicateurs sont-ils déjà atteints au niveau des objectifs globaux de l'intervention?	Le taux de desserte déjà obtenu au niveau du secteur eau est toujours très réduit
Dans quelle mesure ces indicateurs seront-ils atteints dans les délais prévus?	En fonction du respect du chronogramme des travaux et la disponibilité des fonds y liés
S'il y a des effets imprévus, sont-ils positifs ou négatifs, en terme général ou par rapport aux objectifs globaux de l'intervention?	Négatifs si la disponibilité de l'eau en terme quantitatif et qualitatif n'existe pas.
Quel est le degré d'adaptation de l'intervention face aux facteurs externes imprévus?	Difficile à cause de l'impossibilité d'influencer ces facteurs externes.
Comment l'intervention contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté (en terme monétaire)?	De manière indirecte (santé améliorée, augmentation de la production agricole etc.)
Comment l'intervention contribue-t-elle à la réalisation des OMD?	Voir OMD 7: Assurer un environnement durable ; Cible 2: Réduire de moitié, d'ici l'an 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson potable ; Indicateur : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable
Quel est le degré de coordination de l'intervention avec d'autres interventions dans le même secteur / région?	Coordination assez faible à cause de l'inexistence de cadre de concertation entre les différents acteurs.
Conclusions	Impacts faibles de l'intervention au niveau des bénéficiaires.
Appréciation sommaire	Très satisfaisant □, satisfaisant □, peu satisfaisant □, déficitaire X
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>MHE:</b> (a) Etendre l'intervention au niveau de tous les bénéficiaires potentiels, (b) Mieux sensibiliser les bénéficiaires pour une plus grande participation à sa mise en œuvre

## Fiche 6 Appréciation de la viabilité de l'intervention

Définition de la viabilité: "Probabilité que les bénéfices produits par l'intervention continuent à être perçus une fois l'appui externe terminé."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Quel soutien a été fourni de la part des institutions compétentes au niveau national, régional, sectoriel?	Financier, matériel, et logistique.
Dans quelle mesure l'intervention peut-elle s'adapter aux changements des priorités politiques?	Par une redéfinition des nouveaux indicateurs et la mise à disposition des fonds y relatifs
Les institutions compétentes (nouvelles ou déjà existantes) sont-elles capables de pérenniser les impacts de l'intervention?	Oui si les moyens humains, matériels et financiers continuent à être disponibles.
Dans quelle mesure les technologies appliquées s'harmonisent-elles à la culture et aux savoirs locaux?	Bonne adaptation en général, notamment dans le cadre de l'hydraulique villageoise.
Dans quelle mesure l'intervention optimisent-elle l'utilisation faite des ressources locales?	Ressources locales (humaines et naturelles) utilisées et valorisées
Les résultats sont-ils abordables aux bénéficiaires à la fin de l'intervention?	Oui si ces résultats correspondent à l'attente des bénéficiaires en terme de coût et de satisfaction de leurs besoins.
Si l'intervention engendre des charges récurrentes, est-il probable que les fonds nécessaires seront disponibles?	Pas évident à cause du niveau de paupérisation élevé de la majorité des Bénéficiaires.
Les bénéfices peuvent-ils être maintenus en cas d'évolution économique (taux de change, prix des marchandises etc.)?	Difficile, mais nécessaire. Il faudrait à cet égard, un appui de la part des Partenaires au développement.
Conclusions	L'intervention est nécessaire et devrait être viable avec (a) une meilleure appropriation des bénéficiaires de l'intervention, (b) un plus grand soutien des partenaires au développement
Appréciation sommaire	Très satisfaisant □, satisfaisant □, peu satisfaisant X, déficitaire □
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>Bénéficiaires:</b> Appropriation de l'intervention pour assurer la pérennisation après les projets. <b>Partenaires au développement:</b> Appui financier et en renforcement des capacités



## Fiche 7 Appréciation du respect des thèmes transversaux de la SRP

Les thèmes transversaux de la SRP de la Guinée sont la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment l'aspect genre est-il pris en compte dans la logique de l'intervention et dans sa mise en œuvre?	Par le renforcement des capacités et l'appui technique, logistique et financier
Comment l'aspect genre est-il pris en compte dans les indicateurs et hypothèses liés à l'intervention?	Sensibilisation, formation, aide sous forme de micro crédit, protection sanitaire et sociale
L'intervention prend-elle en compte et accepte-t-elle les attentes et besoins des groupes cible liés aux spécificités de chaque sexe?	Beaucoup plus de point de vue formelle que pratique. Un effort devrait être fait dans ce sens pour une meilleure prise en charge des femmes et des enfants dans la mise en œuvre de l'intervention.
L'intervention contribue-t-elle à la prévention du VIH/SIDA? Si oui, comment?	Oui. Par la sensibilisation à travers les médias. Néanmoins, il faudrait signaler certaines difficultés d'ordre culturelles et religieux qui amenuisent la portée de cette sensibilisation.
Est-ce que les besoins des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont pris en compte?	Oui mais encore en dehors de leur portée. Il faudrait signaler que toutes les personnes vivant avec le VIH/SIDA ne sont pas toutes répertoriées et partant ne peuvent être prises en charge.
Quels sont les impacts environnementaux positifs ou négatifs, attendus ou non attendus de l'intervention?	Protection de l'environnement, réhabilitation des zones dégradées, apparition de maladies d'origine hydrique avec l'existence de retenues d'eau suite à la construction des barrages
Les parties concernées y compris les bénéficiaires ont-ils conscience de leurs responsabilités environnementales?	Pas toujours, à cause de leurs besoins immédiats à satisfaire souvent au détriment de l'environnement dans lequel ils vivent.
Dans quelle mesure l'intervention assure-t-elle les pratiques environnementales appropriées?	Par la réalisation de programmes et projets de substitution permettant aux bénéficiaires de vivre normalement sans exercer une pression sur les ressources naturelles environnantes.
Conclusions	Le respect des thèmes transversaux est en déphasage entre la théorie et la pratique
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant X, peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	<b>MHE:</b> Continuer à sensibiliser les bénéficiaires sur la nécessité de respecter les thèmes transversaux. <b>MHE, partenaires au développement:</b> Créer des actions génératrices de revenus de substitution pour protéger l'environnement et les personnes vulnérables dont les femmes et les enfants.

## Fiche 8 Concepts, méthodes et instruments adaptés aux besoins de l'évaluation

Le choix et l'application de concepts, de méthodes et d'instruments adaptés aux besoins de l'évaluation de la SRP sont assurés, durant toute la période de l'évaluation, par les évaluateurs compétents sous la supervision des chefs d'équipes et en étroite collaboration avec la Cellule d'Appui Technique (CAT).

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment le Secrétariat Permanent de la SRP (y compris ses groupes et cellules) a-t-il contribué à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à la coordination de l'intervention?	Par des concertations fréquentes avec l'appui des partenaires au développement.
Quelles sont les principales sources d'informations <u>secondaires</u> consultées par l'évaluateur? Est-ce qu'elles ont été disponibles dans les meilleurs délais?	Documentation de la SRP, différents rapports de consultants nationaux et internationaux traitant du sujet.
Quelles sont les principales sources d'informations <u>primaires</u> établies par l'évaluateur?	Enquêtes à la SEG, au SNAPE, et au niveau de certains bénéficiaires des Communes de Conakry.
Quels ont été les instruments et méthodes de collecte et d'analyse d'informations appliqués par l'évaluateur? <sup>2</sup>	Revue documentaire, interview.
Les informations disponibles sont-elles suffisamment représentatives de l'ensemble des parties concernées?	Non. Le mandat de la présente étude ne concernant que Conakry, les informations recueillies dans le temps imparties ne peuvent être représentatives de l'ensemble des parties concernées.
Quels ont été les principaux problèmes rencontrés lors de l'exécution de l'évaluation?	Recueil des informations récentes; disponibilité (en temps) des principaux interlocuteurs étant donné leurs multiples charges
Conclusions relatives à la qualité des résultats de l'évaluation obtenus	Satisfaisant. Les archives sont bien fournies et les cadres des secteurs concernés sont disponibles
Appréciation sommaire	Très satisfaisant □, satisfaisant X, peu satisfaisant □, déficitaire □
Recommandations relatives au futur système de coordination et suivi-évaluation de la SRP (quoi et par qui?)	<b>MHE:</b> (a) Renforcer les structures au niveau central, régional, préfectoral et local, (b) sensibiliser les bénéficiaires sur les enjeux de la SRP; (c) renforcer les capacités de gestion correcte de l'intervention en terme de moyens financiers, techniques et de formation.

Observations du chef d'équipe concerné :

<sup>2</sup> Voir aussi la liste des principaux interlocuteurs, ci-jointe

**Fiche 9 Liste des principaux interlocuteurs**

<b>Nom</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Institution</b>	<b>Fonction</b>	<b>Localisation</b>	<b>Contact</b>	<b>Date de rencontre</b>	<b>Lieu de rencontre</b>
SYLLA	Cheik Taliby	SEG	D. Général	Conakry	Tel: 21 59 38	13/17-01-06	Bur. SEG
BAH	Souleymane D.	SEG	Directeur Trav.	Conakry	Tel: 45 20 15	17-01-06	Bur. SEG
CAMARA	N'Famara	SEG	Directeur E.P	Conakry	Tel: 45 20 15	17-01-06	Bur. SEG
DIALLO	Alpha Tougué	SNAPE	D.Bureau Etude	Conakry	Tel: 25 71 02	13/17-01-06	Bur. SNAPE
BARRY	Ibrahima	SNAPE	D.G.A	Conakry		13/17-01-06	Bur. SNAPE
SANKHON	Ibrahima Sorel	SNAPE	D. Général	Conakry			Bur. SNAPE
SONOMY	NYan Francis	SNAPE	Informaticien	Conakry	Tel: 25 71 02	17-18-01-06	Bur. SNAPE
TOURE	Ibrahima Kalil	CAT	A. Technique	Conakry	Tel: 26-46-74	Régulièrement	Bur. CAT
KEITA	Cheik Oumar	E.Coissance	Chef équipe	Conakry	58-12-38	Régulièrement	Bur. SNPRV
BARRY	Mamadou Samba	CAT	Expert National	Conakry	54-69-73	Régulièrement	Bur CAT
BENNETT	James G.	GTZ/SP-SRP	Consultant international	Conakry	+49-221-315356	Régulièrement	via Internet
DIALLO	Mamadou Dian	GTZ	AT	Conakry		Régulièrement	Bur. GTZ
GOUIDRI	Moustapha	MEF/DNDIP	Assistant Tech.	Conakry	Tel: 552954	23 et 23-01-06	Bur.DNDID

### Annexe 3 Cadre logique indicatif du secteur eau (SRP, phase 2)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>OBJECTIFS GLOBAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les conditions de vie et de compétitivité de l'économie en assurant une offre en eau suffisante et à des coûts compétitifs.</li> <li>Améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales</li> <li>Améliorer la situation financière du secteur</li> <li>Faciliter l'accès à l'eau pour l'agriculture et le secteur industriel</li> <li>Assurer un environnement durable (OMD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ménages ayant accès à une source d'eau potable (%)</li> <li>Taux de desserte en eau potable (urbain)</li> <li>Tarif du mètre cube d'eau potable (urbain)</li> <li>Taux de desserte en eau potable (urbain)</li> <li>Tarif du saut d'eau potable (rural)</li> <li>Nombre de forages réalisés</li> <li>Nombre de points d'eau réalisés</li> <li>Nombre de sources aménagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du SP-SRP</li> <li>Rapports de mission d'experts nationaux et internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des prix à un niveau accessible</li> <li>Lutte contre la fraude et la mauvaise gestion</li> <li>Amélioration du cadre institutionnel pour le développement et l'équilibre financier du secteur</li> </ul>
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Porter le taux d'accès à l'eau potable de 64,3% en 2005 à 100% en 2015</li> </ul>			
<b>RESULTATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la desserte en hydraulique villageoise au niveau des centres de l'intérieur</li> <li>Ralentissement de la mise en œuvre de l'hydraulique urbaine, notamment dans les centres de l'intérieur;</li> <li>Travaux d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement du projet d'hydraulique urbaine</li> <li>Réalisation des travaux d'adduction d'eau dans les centres urbains</li> <li>Réalisation de nouveaux branchements subventionnés par la Société des Eaux de Guinée (SEG)</li> <li>Construction de réseaux secondaires et tertiaires</li> <li>Renforcement des capacités des installations de production</li> </ul>		
<b>ACTIVITES:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Baisser le niveau de déficit technique et financier</li> <li>Assurer une couverture totale des centres urbains par des systèmes modernes d'adduction d'eau</li> <li>Assurer la desserte des zones rurales en eau potable par la multiplication de l'aménagement des points d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points d'eau réalisés</li> <li>Nombre de centres équipés en AEP, à partir des eaux de surface et des forages</li> <li>Consommation moyenne journalière par habitant (litres), selon les lieux</li> <li>Parcs de branchement en eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de la SEG, SNAPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements prévus sont disponibles au moment opportun</li> <li>Bonne gestion des ressources humaines, financières, logistiques</li> <li>La programmation des activités faite en fonction des critères objectifs</li> </ul>

#### **Annexe 4 Liste des documents consultés**

BARRY, Mamadou Samba: Participation Communautaire à la Gestion Durable des Ressources en Eau en Guinée (Conakry). Mémoire de DEPA. Alexandrie (Egypte), 2005.

Bureau Indépendant du FMI: Evaluation au titre de la FRPC. Conakry, juillet 2004.

CAMARA, Mamadou: L'évolution des 56 indicateurs de suivi-évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en Guinée. Conakry, novembre 2005.

DIALLO EI H. M. Aliou: Etude Comparative des Systèmes de Suivi des Ressources en Eau OMVS-Etats Membres (partie guinéenne). Conakry, 2005.

DIALLO EI H. M. Aliou et BALDE EI Ciradiou: Etat de la prise en compte d'Action 21 (eau et assainissement). RIO+10. Conakry, 2002.

DIALLO EI H. M. Aliou et DIALLO Tély: Etude multisectorielle nationale VP/ABN. Conakry, 2004.

MHE/DNH: Loi L/94/005/CTRN, Code de l'Eau. Conakry, 1994.

MP/DNS/DD: Enquête démographique et de santé. Conakry, 1999.

NSENGIYAREMYE, Dismas, BALDE, Younoussa et SOW, Yacine: Etude diagnostique transfrontalière du MFD. BCI-OUA. Conakry, 2004.

SP-SRP: Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée. Conakry, janvier 2002.

SP-SRP: 1<sup>er</sup> Rapport mise en œuvre de la SRP. Conakry, avril 2004.

SP-SRP: 2<sup>ème</sup> Rapport de mise en œuvre de la SRP. Conakry, novembre 2005.